



SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX SUR LES AIDES ET LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AU BÉNÉVOLAT ORGANISÉ

Table des matières

EN BREF	3
CATÉGORISATION DES SOUTIENS DE L'ETAT AU BÉNÉVOLAT ORGANISÉ.....	7
GROUPE 1 – CONTRIBUTIONS DE L'ETAT AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EN LIEN AVEC UNE POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ETAT (AXE PROJET).....	9
Groupe 1-1 - Financement associations bénévoles	10
Groupe 1-2 - Financement organismes faïtiers	11
Groupe 1-3a - Financement associations professionnelles, prestations de bénévoles	12
Groupe 1-3b - Financement associations professionnelles, support de bénévoles	13
Groupe 1-4 - Financement à des projets/événements ponctuels	15
Les différentes sources de financement	16
CONSTATS groupe 1-1 à 1-4	17
Groupe 1-5 - Collaboration de bénévoles avec les services publics	17
CONSTATS groupe 1-5	20
GROUPE 2 - AMÉLIORATION DES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES MILIEUX BÉNÉVOLES DÉVELOPPENT LEURS ACTIVITÉS (AXE FONCTIONNEMENT / PROMOTION)	21
Groupe 2-1 – Soutien pour l'amélioration des conditions d'exercice du bénévolat	22
Groupe 2-2 – Prise en charge financière du coût du bénévolat organisé	23
Groupe 2-3 - Aides en nature attribuées directement au bénévolat organisé	23
Groupe 2-4 - Avantage économique au travers de la fiscalité	24
CONSTATS groupe 2	24
GROUPE 3 - MESURES VISANT L'ENCOURAGEMENT DU PUBLIC À S'ENGAGER EN FAVEUR DU BÉNÉVOLAT (AXE FONCTIONNEMENT / PROMOTION).....	25
Groupe 3-1 - Plateforme d'information, mise en relation des offres et des demandes de travail bénévole	26
Groupe 3-2 – Avantage économique au travers de la fiscalité	27
Groupe 3-3 - Instruments de reconnaissance des acquis	27
Groupe 3-4 - Favoriser les autorisations d'absence pour un engagement bénévole	28
Groupe 3-5 - Faciliter l'engagement bénévole pour certaines catégories de la population	29
Groupe 3-6 - Participation ou financement de campagnes d'information et/ou de sensibilisation à l'engagement bénévole	30
CONSTATS groupe 3	31
LA CONSULTATION DES PARTENAIRES DE TERRAIN PAR L'ETAT	32
ANNEXE : QUELQUES GRANDES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR L'ETAT, ACTIVES DANS LE DOMAINE SOCIAL ET CARITATIF	34

En bref

Le bénévolat en Suisse et dans le Canton

Quelques chiffres de l'OFS

En Suisse, une personne sur quatre exerce au moins une activité non rémunérée dans le cadre d'organisations ou d'institutions, ce qui représente 1,5 million de personnes. Le bénévolat informel représente également un engagement très important, pratiqué par environ 1,3 million de personnes, soit plus d'un cinquième de la population résidente de la Suisse.

Les bénévoles s'engagent, en moyenne, une demi-journée par semaine, soit environ 13 heures par mois pour le bénévolat organisé et 15,5 heures pour le bénévolat informel.

Définition du bénévolat

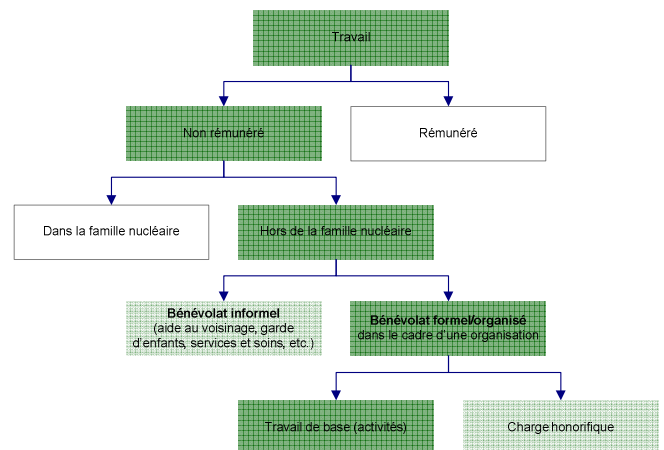
Le forum bénévolat.ch définit le bénévolat comme suit :

« Le bénévolat est un engagement social gratuit, d'une durée limitée, en faveur de la collectivité et de l'environnement. Le travail bénévole complète l'activité rémunérée sans lui faire concurrence.

Il est accompli soit dans le cadre d'une organisation, soit de manière informelle comme dans le cas de l'entraide entre voisins.

Le terme bénévolat s'applique également au travail bénévole d'une personne élue à une charge (travail honorifique), par exemple président d'une association sportive ou membre d'une commission scolaire. »

Dans le cadre de cette étude, nous retenons le bénévolat comme étant une activité non rémunérée, exercée dans un cadre organisé (vie associative : association/groupe formel), sur une base volontaire et en direction d'autrui ou de l'environnement, pour le bien et l'intérêt commun.



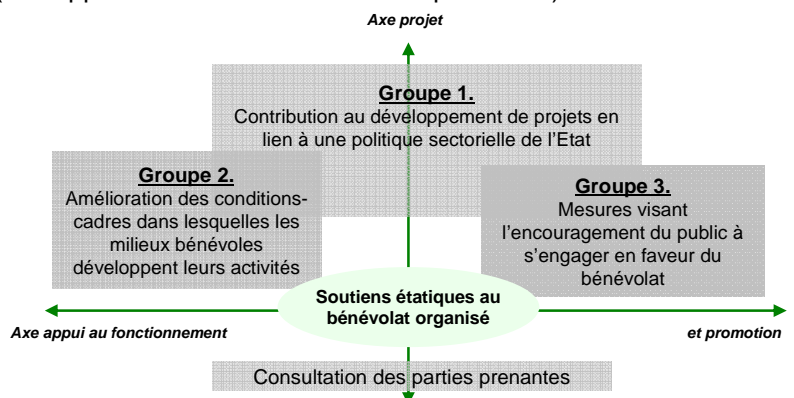
Panorama des soutiens de l'Etat au bénévolat organisé

Etat des lieux des soutiens de l'Etat au bénévolat organisé

Les soutiens de l'Etat au bénévolat organisé sont divers et variés. Ils s'organisent principalement selon deux axes : le soutien à des projets dans le cadre de politiques sectorielles (axe projet) ou le soutien qui vise l'amélioration des conditions d'exercice du bénévolat ou le soutien à des mesures qui visent l'encouragement du public à s'engager en faveur du bénévolat (axe appui au fonctionnement et à la promotion).

pp. 7

Parallèlement à ces groupes, le système démocratique implique une consultation des partenaires du terrain pour l'élaboration des lois, des dispositifs et programmes d'action.



Groupe 1

Contribution au développement de projets en lien avec une politique sectorielle de l'Etat

pp. 9 à 20

L'Etat soutient des projets dans de nombreux domaines, mais toujours en lien avec ses différentes politiques sectorielles, dans le cadre des missions définies par la loi selon les exigences de la loi sur les subventions.

L'Etat subventionne des associations composées en majorité de bénévoles et des associations mixtes (bénévoles et professionnels), mais dont les prestations soutenues par l'Etat sont dispensées, en totalité ou en partie au moins, par des bénévoles :

1-1 Financement associations bénévoles

☞ ~ 2 millions par année

Associations composées en majorité de bénévoles, avec parfois une personne salariée en charge de l'organisation et de la coordination des activités délivrées par les bénévoles (*Le Déclif, Espace Guingette, Arboretum, service communautaire de la Planchette, Fréquence Banane, Mouvement des Aînés, Cercle Vaudois d'Archéologie, etc.*).

1-2 Financement organismes faïtiers

☞ ~ 2,2 millions par année

Financement d'organismes faïtiers, qui regroupent un ensemble d'associations / sections composées de bénévoles, oeuvrant dans un domaine particulier ou dans le cadre d'un projet spécifique (*entraide familiale vaudoise, Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse, FEDEVACO, Société Internationale de Sauvetage du Léman, etc.*).

1-3a Financement associations professionnelles – prestations de bénévoles

☞ ~ 1,4 million par année

Financement d'associations (en règle générale grandes associations) composées en majorité de professionnels, mais qui utilisent des bénévoles pour délivrer la prestation soutenue (*action «tout compte fait» de Caritas et «impôt» de l'AVIVO, «transports» de la CRV, etc.*).

1-3b Financement associations professionnelles – support de bénévoles

Financement d'associations composées en majorité de professionnels mais auxquels sont associés des bénévoles qui collaborent à des tâches accessoires (seules les tâches professionnelles sont soutenues par l'Etat).

Grandes associations (Caritas, Pro Natura, Croix-Rouge vaudoise, etc.).

1-4 Financement projets/événements ponctuels

☞ ~ 1,5 million par année

Financement de projets/événements ponctuels, réalisés en partie par des bénévoles (*Athletissima, Festival de la Cité, Prix de Lausanne, etc.*).

1-5 Bénévoles services publics

Gestion de bénévoles qui interviennent en appui ou en complément des prestations des services publics :

Les **bénévoles au CHUV**, ~56 bénévoles actifs au service du bénévolat.

Les **bénévoles au service pénitentiaire (SPEN)**, ~11 bénévoles qui interviennent au sein des prisons.

Les **bénévoles à la Fondation vaudoise de probation (FVP)**, ~11 bénévoles pour les visites de prisons.

Les **bénévoles à l'EVAM** (~110 bénévoles).

Les **bénévoles du service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)** : les gardes-pêche auxiliaires (~70 GPA) et les surveillants de la faune auxiliaires (~90 SFA).

<p>Groupe 2</p> <p>Amélioration des conditions dans lesquelles les milieux bénévoles développent leurs activités</p>	<p>Ce soutien consiste principalement en des contributions financières à des entités en charge d'agir comme centre de ressources et d'expertise pour le bénévolat organisé (formation, encadrement, mise en réseau, conditions cadre, etc.), à des accès à des infrastructures ou à la fourniture par l'Etat de compétences spécifiques à des associations de bénévoles.</p>	<p>AVEC, ASBV BCI CLAFV GIJ Rive-neuve (dans le cadre du programme cantonal en soins palliatifs) ARTOS</p>
<p>pp. 21 à 24</p>	<p>2-1 Soutien pour l'amélioration des conditions d'exercice du bénévolat</p> <p>Contributions financières ou en nature, à des organismes qui proposent des prestations en vue d'améliorer les conditions d'exercice des associations de bénévoles (faitières ou autres). Il s'agit d'entités qui fonctionnent comme centres de ressources et d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour soutenir les institutions qui travaillent avec des bénévoles, - pour soutenir les milieux bénévoles, <p>... dans des domaines aussi varié que la création d'association, conseils et appui pour le développement d'initiatives bénévoles, des conseils divers (sur la gestion des RH bénévoles, le fonctionnement d'associations, etc.), des exemple de charte, lignes directrices, "règles d'or" qui facilitent et soutiennent l'engagement bénévole, l'aide au recrutement, la formation.</p>	
	<p>2-2 Prise en charge financière du coût du bénévolat organisé</p> <p>Il s'agit d'une attente mise en avant par les milieux associatifs, notamment pour la couverture des frais à la charge des associations qui utilisent des bénévoles (formation, recrutement, assurances, défraiement- transport, téléphone, etc.).</p>	<p>Non soutenu par l'Etat (choix du soutien pour l'amélioration des conditions d'exercice)</p>
	<p>2-3 Aides en nature attribuées directement au bénévolat organisé</p> <p>Accès à des infrastructures (locaux, matériels, etc.) ; accès à des compétences (ressources humaines). Prestations principalement octroyées par les communes (proximité) mais existe aussi au sein de l'Etat (UNIL, SFFN).</p>	
	<p>2-4 Avantage économique au travers de la fiscalité</p> <p>Exonération fiscale pour les associations. En 2008, 2'249 associations et 1'886 fondations ont obtenu l'exonération fiscale.</p>	
<p>Groupe 3</p> <p>Mesures visant l'encouragement du public à s'engager en faveur du bénévolat</p>	<p>Il s'agit de soutenir des entités mettant en relation l'offre et la demande de bénévoles, le développement ou l'utilisation d'instruments de reconnaissance des acquis, la facilitation d'autorisations d'absence de collaborateurs souhaitant s'engager ou encore la participation ou le financement de campagnes d'information et de sensibilisation à l'engagement bénévole.</p>	<p>Bénévolat-Vaud, BCI, SEPS, Fondation Compétences bénévoles</p>
<p>pp. 25 à 31</p>	<p>3-1 Plateforme d'information, mise en relation des offres et des demandes de travail bénévole</p> <p>Financement d'entités qui proposent des prestations en charge de favoriser l'engagement du public en informant les personnes sur les possibilités d'actions bénévoles et pour répondre aux besoins des organismes qui sont à la recherche de forces bénévoles.</p>	
	<p>3-2 Avantage économique au travers de la fiscalité</p> <p>Déduction fiscale au niveau individuel.</p>	<p>Pas de chiffres disponibles</p>
	<p>3-3 Instruments de reconnaissance des acquis</p> <p>Instrument développé au niveau national pour valoriser l'expérience bénévole (www.dossier-benevolat.ch); attestations de compétences, élaborées par les églises, par le SPEN, par le SEPS, par l'EVAM, par le CHUV, etc. ; la valorisation de l'engagement bénévole pour les activités de jeunesse (le SPJ au travers de la LSAJ).</p>	

3-4 Favoriser les autorisations d'absence pour un engagement bénévole

- Congé jeunesse : cinq jours de congés de formation pour un engagement bénévole effectué en faveur de la jeunesse.
- Congé J+S ou congé Corps suisse d'aide humanitaire pour les collaborateurs de l'ACV ; congé sabbatique accordé par la DGEO.

Peu sollicité par les collaborateurs

3-5 Faciliter l'engagement bénévole

Il s'agit d'une attente des milieux associatifs, pour certaines catégories de personnes : les personnes d'origine étrangère, les personnes à l'assurance-chômage ou les personnes au bénéfice du revenu d'insertion (projet MACIT pour les bénéficiaires du RI).

Actuellement peu développé par l'Etat

3-6 Participation ou financement de campagnes d'information et/ou de sensibilisation à l'engagement bénévole

Formation du CEP sur le bénévolat ; 10ème anniversaire de l'Année internationale des volontaires, dans le cadre de l'année (européenne) de l'engagement bénévole, prévu en 2011 ; Soutien du SASH aux campagnes de recrutement de chauffeurs bénévoles, engagement dans le domaine des EMS.

Actions principalement du ressort du terrain

Quelques constats sur les soutiens de l'Etat au bénévolat organisé

La LSubv a contraint les services à intégrer leurs soutiens financiers à une « base légale ». En conséquence, les subventions doivent, de fait, être liées à une mission légale de l'Etat et donc être liées avec une politique sectorielle.

Le soutien de l'Etat vise non pas la prise en charge de coûts liés à l'exercice du bénévolat, mais des coûts liés à la réalisation d'un projet ou d'une prestation délivrée par des bénévoles ou par des professionnels appuyés par des bénévoles.

L'appui aux bénévoles concerne essentiellement ce soutien à des projets ou des prestations auxiliaires (confort, accompagnement, conseils et appui, etc.) qui ne nécessitent pas de compétences professionnelles spécifiques. Dès lors que la prestation se complexifie ou qu'elle répond à un besoin pris en charge par une politique sectorielle, elle se professionnalise.

Le plus souvent, le financement résulte d'une recherche de fonds par les organismes subventionnés. De ce fait, il n'est **pas possible de dégager une politique claire de répartition des fonds entre Canton et communes**, en dehors de certains domaines normés (à savoir facture sociale et, dans une moindre mesure, la culture et le sport).

De facto, l'Etat a choisi de **soutenir les entités offrant des prestations qui visent l'amélioration des conditions d'exercice du bénévolat organisé ou des projets liés à une politique sectorielle** et non pas les coûts directs liés à l'exercice du bénévolat.

Les bénéficiaires des prestations des centres de ressources et d'expertise sont principalement de petites associations, **les grands organismes étant capable de gérer leurs propres bénévoles** (soutien, charte, conventions, encadrement, formation, attestation, etc.).

Les **grandes associations et acteurs tendent à créer des plateformes communes** pour l'encadrement des bénévoles (plateforme inter-associative pour la formation et la procédure de recrutement, Bénévolat-Vaud pour le recrutement).

Les plateformes d'informations et d'échange pour les bénévoles qui souhaitent s'engager existent principalement par domaine (social, culturel, sportif) ou directement auprès des grands organismes.

Certains secteurs ont plus de facilité à recruter des bénévoles (manifestations sportives, culturelles, domaine de l'environnement, action sociale), par opposition d'autres domaines comme le maintien à domicile ou l'hébergement en institution.

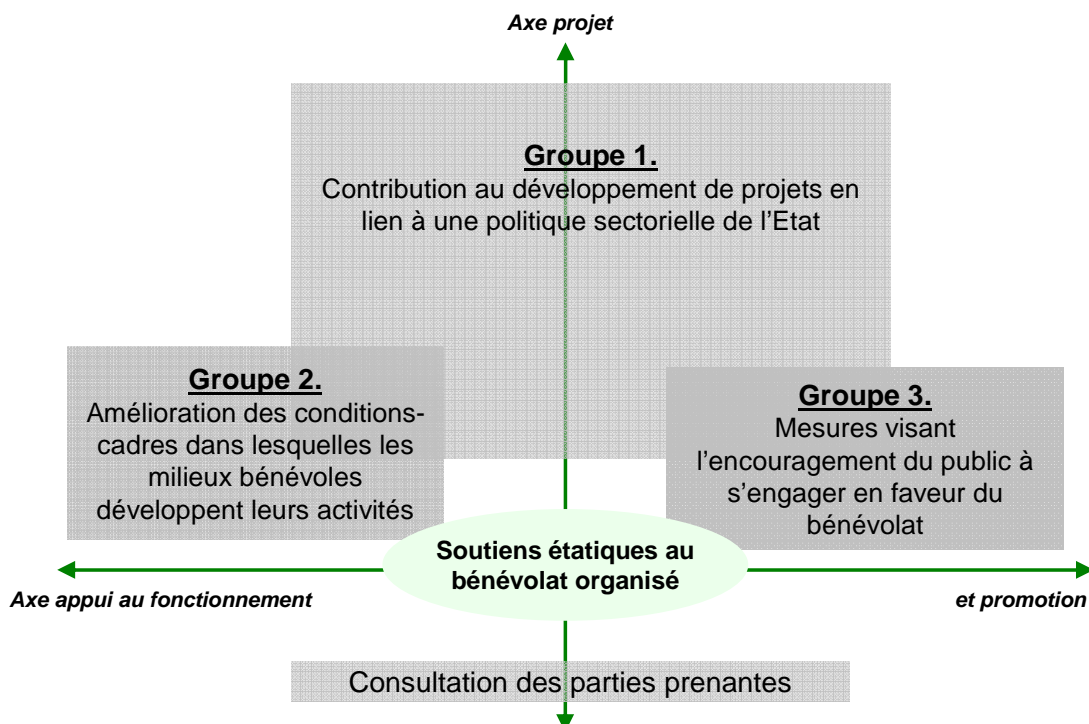
Enfinement ... L'année 2011 est l'année européenne du bénévolat en Suisse

Catégorisation des soutiens de l'Etat au bénévolat organisé

Des bases juridiques émergent deux formes de soutien de l'Etat en faveur du bénévolat et, plus spécifiquement, envers le bénévolat organisé. Il s'agit:

- d'un soutien de l'Etat au travers de projets, programmes d'action, etc., liés aux politiques sectorielles propres à chaque service et matérialisées principalement par des subventions à des associations (**axe projet**)
 - l'enjeu, dans le cadre de cet état des lieux est de repérer et distinguer les subventions qui concernent des projets mis en œuvre, en partie au moins, par des bénévoles dans le cadre d'une structure organisée (associations)
- d'un soutien pour la promotion, l'organisation et le fonctionnement du bénévolat organisé (**axe appui au fonctionnement et promotion**)
 - il peut s'agir d'un soutien direct (généralement en nature) au bénévolat organisé ou à une association pour son fonctionnement (secrétariat, locaux, etc.)
 - d'un soutien indirect, au travers d'une entité faitière ou d'une entité en charge de fournir des prestations au bénévolat organisé, pour le promouvoir ou pour l'aider à fonctionner : appuis ponctuels (conseils, informations), prestations centralisées pour le recrutement, la formation et l'encadrement des bénévoles, etc.

Compte tenu du fait que l'Etat peut soutenir le bénévolat organisé à plusieurs titres, à savoir en soutenant des projets dans le cadre de politiques sectorielles, en favorisant l'amélioration des conditions d'exercice du bénévolat et en soutenant des mesures qui visent l'encouragement du public à s'engager en faveur du bénévolat. Les soutiens des pouvoirs publics au bénévolat organisé peuvent alors être regroupés ainsi :



Axe projet

Groupe 1

Contribution au développement de projets en lien avec une politique sectorielle de l'Etat

L'Etat soutient des projets dans de nombreux domaines, mais toujours en lien avec ses différentes politiques sectorielles, dans le cadre des missions définies par la loi selon les exigences de la LSubv. En effet, l'introduction de la loi sur les subventions a contraint les services à s'appuyer sur une base légale pour tout versement de subvention.

Par ailleurs, le bénévolat s'exerce également au sein des services publics. Des bénévoles interviennent directement auprès de certains services ou travaillent avec les collaborateurs de l'Etat dans le cadre de missions spécifiques. Ils sont alors gérés par les entités concernées et leurs frais sont pris en charge dans le cadre du budget cantonal.

Axe appui au fonctionnement et promotion du bénévolat organisé

Groupe 2

Amélioration des conditions dans lesquelles les milieux bénévoles développent leurs activités

Ce soutien consiste principalement en des contributions financières à des entités en charge d'agir comme centre de ressources et d'expertise pour le bénévolat organisé (formation, encadrement, mise en réseau, conditions cadre, etc.), en l'accès à des infrastructures ou en la fourniture par l'Etat de compétences spécifiques à des associations de bénévoles.

Groupe 3

Mesures visant l'encouragement du public à s'engager en faveur du bénévolat

Il s'agit de soutenir des entités mettant en relation l'offre et la demande de bénévoles, le développement ou l'utilisation d'instruments de reconnaissance des acquis, la facilitation d'autorisations d'absence de collaborateurs souhaitant s'engager ou encore la participation ou le financement de campagnes d'information et de sensibilisation à l'engagement bénévole.

Parallèlement à ces groupes, le système démocratique implique une **consultation des partenaires du terrain** pour l'élaboration des lois, des dispositifs et programmes d'action. A ce titre, les milieux associatifs et bénévoles sont d'ores et déjà des partenaires importants de l'Etat, qui sont souvent intégrés et participent aux réflexions menées par les collectivités publiques.

Groupe 1 – Contributions de l'Etat au développement de projets en lien avec une politique sectorielle de l'Etat (axe projet)

1 Contribuer au développement de projets en lien avec une politique sectorielle de l'Etat	
<p><u>1-1 Financement associations bénévoles</u></p> <p>Financement d'associations composées en majorité de bénévoles pour le développement et le soutien des projets / prestations délivrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Associations composées en majorité de bénévoles, avec parfois une personne salariée en charge de l'organisation et de la coordination des activités délivrées par les bénévoles ➤ Environ 2 millions par année pour des projets dans des domaines aussi variés que l'appui social, la culture, l'environnement, l'intégration, la jeunesse ou encore le médico-social
<p><u>1-2 Financement organismes faïtières</u></p> <p>Financement d'organismes faïtières, qui regroupent un ensemble d'associations / sections composées de bénévoles, oeuvrant dans un domaine particulier ou dans le cadre d'un projet spécifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Associations faïtières (composées de professionnels ou mixtes), dont les membres sont des associations composées en majorité de bénévoles ➤ Environ 2,2 millions par année pour des projets dans des domaines très divers (appui social, environnement, jeunesse, coordination actions de sauvetage, etc.)
<p><u>1-3a Financement associations professionnelles – prestations de bénévoles</u></p> <p>Financement d'associations (en règle générale grandes associations) composées en majorité de professionnels, mais qui utilisent des bénévoles pour délivrer la prestation soutenue</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grandes organisations, composées en grande majorité de professionnels, qui recrutent des bénévoles pour délivrer les prestations soutenues ➤ Environ 1,4 million par année pour des projets dans des domaines tels que l'appui social, le maintien à domicile, l'intégration, etc.
<p>* <u>1-3b Financement associations professionnelles – support de bénévoles</u></p> <p>Financement d'associations composées en majorité de professionnels mais auxquels sont associés des bénévoles qui collaborent à des tâches accessoires</p>	<p>A- "grandes" associations</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisations majoritairement composées de professionnels (2/3) mais dans lesquelles collaborent des bénévoles pour des tâches bien définies, par exemple la Croix-Rouge vaudoise, Caritas, Pro Natura, Appartenances, les églises, etc. mais dont le soutien financier de l'Etat concerne essentiellement des prestations réalisées par des professionnels. <p>B- "petites" associations (noyau salarié permanent et bénévoles lors des spectacles, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Petites associations qui recrutent des bénévoles pour des actions ponctuelles (tenir le bar ou la billetterie lors de spectacles, etc.)
<p><u>1-4 Financement projets/événements ponctuels</u></p> <p>Financement de projets/événements ponctuels, réalisés en partie par des bénévoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit souvent d'associations composées d'un noyau dur, de permanents professionnels, auxquels sont associés des bénévoles lors de la manifestation (manifestations sportives, festivals de musique, autres manifestations, actions ponctuelles à destination de jeunes, etc.) ➤ Un peu plus de 1,5 million par année
<p><u>1-5 Bénévoles services publics</u></p> <p>Gestion de bénévoles qui interviennent en appui ou en complément des prestations des services publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les bénévoles au CHUV: le service du bénévolat ➤ Les bénévoles au SPEN, qui interviennent au sein des établissements pénitentiaires ➤ Les bénévoles à la FVP, qui interviennent au sein des établissements pénitentiaires ➤ Les bénévoles à l'EVAM ➤ Les bénévoles du SFFN : les gardes-pêche auxiliaires et les surveillants de la faune auxiliaires

* En gris, groupe présenté pour information mais ne faisant pas directement partie de cet état des lieux.

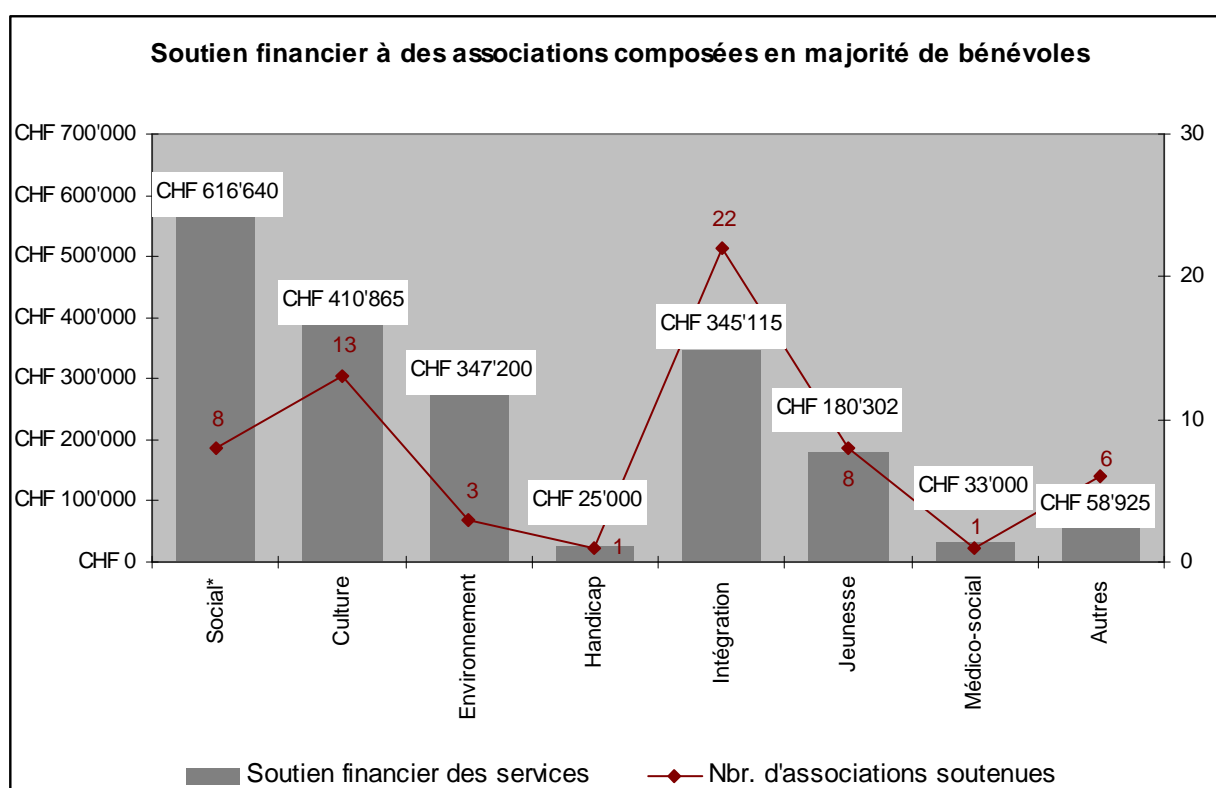
Groupe 1-1 - Financement associations bénévoles

Dans le cadre de ses politiques sectorielles, l'Etat soutient bon nombre d'**associations**, dont certaines sont **composées presque exclusivement de bénévoles**, même si parfois un salarié peut être en charge de l'organisation et de la coordination des activités délivrées par les bénévoles. Il s'agit d'un soutien au bénévolat organisé, mais dans le cadre de missions propres aux services.

Le soutien vise le projet développé par l'association et non la composante « bénévole » des prestations délivrées. Cela signifie que les coûts liés aux bénévoles sont à la charge de l'association et ne sont pas pris en charge dans le financement.

L'Etat de Vaud soutient le bénévolat organisé en participant financièrement à des projets portés par des associations de bénévoles, dès lors que ces projets s'intègrent aux politiques publiques portées par les différents services de l'Etat.

Environ 2 millions sont octroyés par l'Etat annuellement aux associations composées en majorité de bénévoles, et ce dans des domaines très divers¹ :



* *Domaine social (appui social, animation et prévention sociale).*

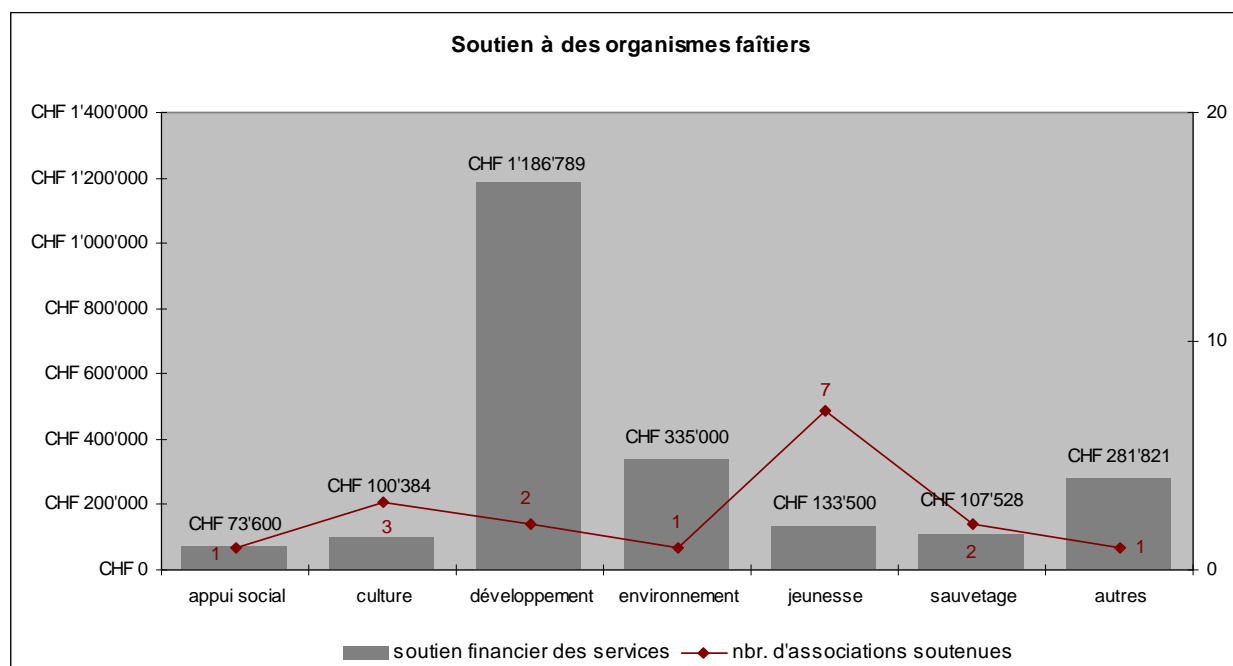
- pour l'appui social (appui, information, écoute et conseils aux femmes, aux jeunes, aux malades et aux familles en détresse) à des associations telles que *La Main Tendue*, *Elles Entr'Aide*, *le Déclif*, *Arc-en-ciel*, le *Bureau Information Femmes* ou encore *Autisme Suisse Romandie* ;
- pour des projets dans le domaine culturel, que ce soit dans la musique (*Ensemble vocal de Lausanne*, la *Société de Musique Contemporaine*, *Chorus* à Lausanne, etc.), pour le patrimoine (*Maison du Costume vaudois*, *Chemin de fer - musée Blonay-Chamby* ou les visites à la cathédrale de Lausanne par des membres du *Mouvement des Aînés de Lausanne*), pour des spectacles (*Espace Guingette*, *café-théâtre de l'Esprit-frappeur* à Lutry), ou encore pour des projets occasionnels (plus de 50 projets soutenus en 2008) ;

¹ Afin de simplifier la lecture, les différents domaines ont été regroupés : social (soutien, prévention, conseil, animation, etc.), caritatif, culture, développement, environnement, handicap, intégration, jeunesse, médicosocial, sport et promotion du bénévolat.

- dans le domaine de l'environnement, à l'*Arboretum* ou à l'*Association vaudoise de tourisme pédestre* par exemple ;
- pour des projets d'intégration, principalement pour des projets d'intégration pour les migrants (*service communautaire de la Planchette*, le *théâtre albanais Kuora* à Nyon, *Fraternité sportive africaine*, classe d'alphabétisation de *Franc-Parler*, accueil des enfants à *Tremplin*), pour l'amélioration des connaissances linguistiques (*groupe de soutien aux familles de migrants de Payerne et environ*, *Thais & Friends*), pour des lieux d'échanges et de partage (*Quartiers solidaires Prilly-Nord*, *APE Renens*, *Groupe Suisses-Etrangers de Moudon et région*), ainsi que pour l'accès aux livres (*Globlivres Renens*, la *Bibliothèque d'Aigle*) ;
- pour des associations de jeunes, que ce soit pour l'*Association de Scoutisme Vaudois* ou encore *Fréquence Banane* et le *Chœur Universitaire* à l'UNIL ;
- pour l'aide et le maintien à domicile (*Mouvement des Aînés*, *4 Roues de Secours*) ;
- ou pour des associations très diverses, telles que le *Cercle Vaudois d'Archéologie*, la *Société vaudoise des Sciences naturelles* ou encore la *Revue de théologie et de philosophie*.

Groupe 1-2 - Financement organismes faïtiers

Toujours en lien avec ses politiques sectorielles, l'Etat soutient également bon nombre d'**associations faïtiers** (parfois composées de bénévoles, d'autres fois uniquement de professionnels), **dont les membres sont des associations composées en majorité de bénévoles**. Le soutien financier aux associations faïtiers par les différents services de l'Etat s'élève à un peu *plus de 2,2 millions annuel*.



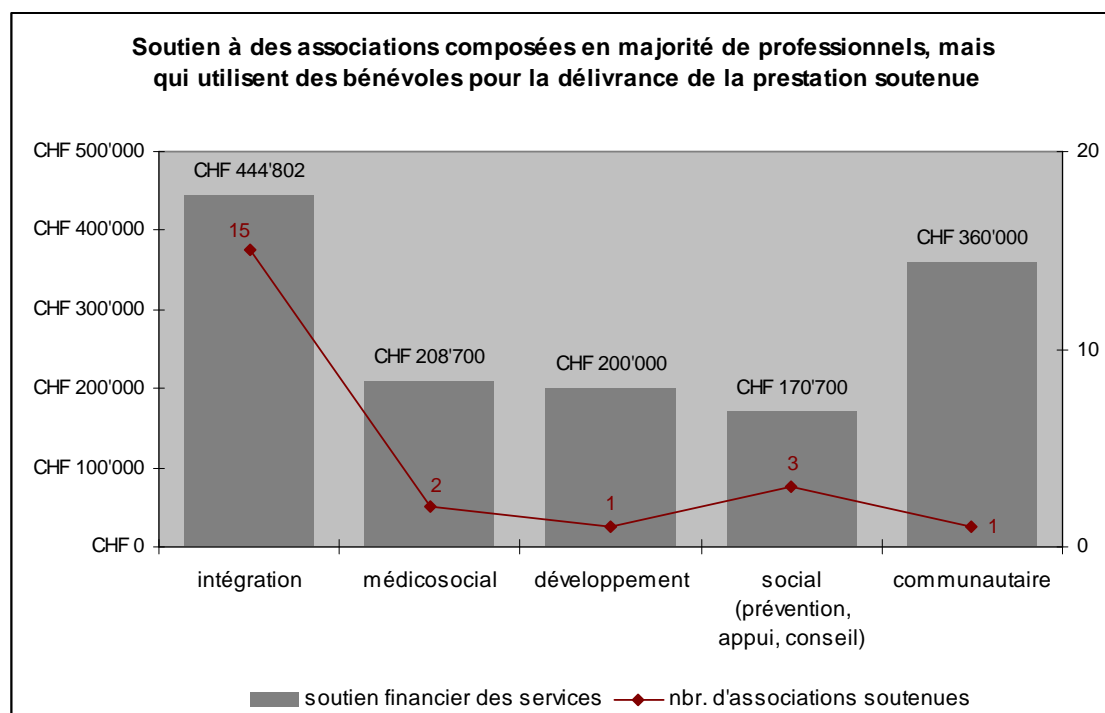
Il s'agit principalement :

- de *l'entraide familiale vaudoise* dans le domaine de l'appui social, qui a pour objectif la coordination d'initiatives régionales portées par des groupes de bénévoles (actions en faveurs des familles, des enfants, etc.) ;
- de *l'Association cantonale du Costume vaudois* (qui regroupe 40 sociétés locales pour la conservation du patrimoine) ou encore de la *Conférence des Sociétés Chorales Vaudoises de Concert* (faïtière qui regroupe 40 sociétés de chorale vaudoises organisatrices de concerts d'oratorio sur le Canton de Vaud) ou *l'Alliance Culturelle du Pays d'en-Haut*, qui encourage les activités culturelles régionales, dans le domaine culturel ;

- de la *FEDEVACO*, dans le cadre de la coopération au développement, celle-ci étant soutenue par plusieurs départements de l'Etat, notamment le DSAS, le DEC et le DINT, ainsi que par les communes membres de l'association. Dans ce domaine, l'Etat soutient également l'association *Notre Jeûne fédéral* qui appuie des projets d'aide au développement dans les pays du Sud ;
- de la *Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivière*, dans le domaine environnemental, qui regroupe 43 sections et 3'000 membres, majoritairement bénévoles ;
- de diverses associations faïtières qui oeuvrent dans le domaine de la jeunesse, telles que la *Lanterne magique* (qui regroupe une dizaine de clubs vaudois de cinéma), *l'Orchestre des jeunes de Suisse romande*, la *Fédération des Associations d'étudiants de l'UNIL* ou encore le *Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse* du Canton de Vaud, faïtière des associations de jeunesse du Canton ;
- du *Secours Alpin Suisse* ainsi que de la *Société Internationale de Sauvetage du Léman*, en charge de la coordination des actions de sauvetage, en montagne ou sur le lac.

Groupe 1-3a - Financement associations professionnelles, prestations de bénévoles

Il s'agit d'organisations qui sont composées en grande majorité de professionnels, mais qui recrutent des bénévoles pour délivrer les prestations prévues dans le cadre d'un projet spécifique. L'Etat soutient ces projets, à hauteur d'environ 1,4 million de francs.



- C'est surtout dans le domaine de l'intégration que les projets soutenus par les pouvoirs publics sont le mieux identifiés. Ceci est à mettre en lien avec l'existence de la politique de la Confédération qui vise à soutenir des projets spécifiques et concrets dans le domaine de la formation aux migrants et plus particulièrement par les cours de français. La Confédération finance 45% des coûts, le reste étant réparti entre le Canton et les communes à parts égales.
- Dans le domaine du maintien à domicile, l'Etat soutient la *Croix-Rouge vaudoise* pour son service de présence, ainsi que pour les transports médicalisés.
- Dans le domaine du développement, la plupart du temps les soutiens des pouvoirs publics visent des associations en charge d'appuyer des projets locaux, toutefois, le SELT a également le souci de soutenir *deux projets concrets en Afrique*, porté par Intercoopération. Dans le cadre des projets de développement, le principal bailleur de fond est la

Confédération, principalement au travers de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

- Dans le domaine de l'appui social, il s'agit principalement du soutien de l'Etat aux actions « tout compte fait » (appui à la gestion de budget) de *Caritas* et « impôt » de *l'AVIVO*.
- Enfin, dans le domaine communautaire (à mi-chemin entre l'appui social, l'animation et l'intégration), l'Etat soutient également *Pro Senectute* pour son projet de « Quartiers solidaires », en finançant, en partie, le personnel en charge de la gestion et de l'application du concept.

Les « grandes associations » sont en général soutenues par le Canton pour un projet particulier ou une prestation spécifique, très rarement pour leur fonctionnement, à l'exception d'*Appartenances*.

Groupe 1-3b - Financement associations professionnelles, support de bénévoles

Il s'agit d'organisations mixtes (professionnels et bénévoles), majoritairement composées de professionnels (2/3), mais dans lesquelles collaborent des bénévoles pour des tâches bien définies. Il peut s'agir :

- de « grandes associations » (groupe 1-3b-A), comme la *Croix-Rouge vaudoise*, *Caritas*, *Pro Natura*, *Appartenances*, les églises, les institutions dans le domaine du handicap, les fondations actives dans la prise en charge spécialisée d'enfants ou encore la *Croix-Bleue romande* ou le *GRAAP*². Les grandes organisations sont des acteurs très importants dans le domaine du bénévolat ; elles disposent souvent de structures propres pour encadrer leurs bénévoles ;
- mais également de « petites associations » (groupe 1-3b-B) qui recrutent des bénévoles pour des actions ponctuelles (tenir le bar ou la billetterie lors de spectacles, etc.).

Pour autant, les financements attribués par l'Etat à ces associations ne peuvent relever concrètement du soutien au bénévolat organisé, puisque l'activité bénévole est soit accessoire, soit non directement liée au soutien financier de l'Etat (celui-ci finançant les prestations de « professionnels »).

Nous les mentionnons toutefois dans le cadre de cet état des lieux, puisqu'il s'agit d'organisations qui favorisent le bénévolat organisé. On peut donc tout de même parler d'un soutien de l'Etat, même si ce dernier n'est que « très indirect ».

Si le soutien financier de l'Etat à ces entités ne visent pas clairement le bénévolat organisé, ces institutions favorisent toutefois le bénévolat au sein de la société, il est donc légitime de les mentionner, puisque nombre d'entre elles ne pourraient survivre sans l'apport du travail bénévole, ou alors leurs prestations coûteraient bien plus cher.

Les « grandes associations » : groupe 1-3b-A

Les « grandes associations », telles que *Caritas*, la *Croix-Rouge vaudoise*, *Appartenances*, *Pro Natura*, *Pro Senectute*, etc. sont nombreuses dans le canton. Très actives sur le terrain, elles couvrent principalement les domaines de l'action sociale, du médico-social et de l'intégration mais également le domaine environnemental.

Composées de professionnels, elles collaborent avec de nombreux bénévoles, dans le cadre d'actions ou de projets spécifiques et pour des prestations régulières, dites « simples³ » tels que

² Groupe Romand d'Accueil et d'Action Psychiatrique.

³ Si la frontière entre les rôles et fonctions des bénévoles versus des professionnels est variable selon les contextes, Claude Bovay et Jean-Pierre Tabin fixent différents critères pour analyser la place et le rôle de chacun des acteurs :

- la compétence requise, soit la complexité de l'activité qui exige une prise en charge professionnalisée ;
- la non concurrence et le complément qualitatif, soit le fait de proposer des activités qui complètent la prise en charge professionnelle, souvent basé sur l'amélioration de la qualité de vie (CHUV, SPAS) ;
- le complément par la détection ou par l'innovation, soit la possibilité de détecter des besoins, dès lors que l'on propose des prestations qui ne sont pas obligatoirement du ressort légal ;

Claude Bovay, Jean-Pierre Tabin, *Les nouveaux travailleurs, bénévolat et avenir de la solidarité*, Labor et Fides, Institut d'éthique sociale, Genève, 1998.

l'organisation de galetas, la gestion de magasins, l'appel de fonds, les transports, le nettoyage, etc.

Elles peuvent recevoir une subvention pour des prestations professionnelles ou des projets, en partie portés par des bénévoles (groupe 1-3a). Ces bénévoles sont alors gérés et encadrés par un animateur/coordonateur professionnel de l'association, en charge du projet.

La plupart de ces associations disposent de leurs propres réseaux, ainsi que d'une organisation propre pour la gestion de leurs bénévoles (encadrement, suivi, formation, reconnaissance, etc.)⁴.

Dans les domaines de l'appui social et du maintien à domicile, les principales organisations sont les suivantes :

2009	Pro Senectute vaud ⁵	Croix-Rouge vaudoise	Caritas vaud (2008)	Appartenances vaud (2009)
Au total...	446 bénévoles et ~32'000 heures	~700 bénévoles	~400 bénévoles	~100 bénévoles
	Gestion des bénévoles en interne. Une base de données pour l'ensemble des informations ayant trait aux collaborateurs bénévoles	Gestion des bénévoles en interne. Secteur social et bénévolat sur le site de Lausanne principalement	Gestion des bénévoles en interne. Secteur bénévolat (certification eduQua)	Soutien de l'ASBV pour la gestion des bénévoles (membres ASBV)
	Plateforme inter-associative entre ces trois associations pour formation et procédure de recrutement commune.			

Les églises, acteurs incontournables lorsqu'il est question de bénévolat, sont financées par les pouvoirs publics (art. 170 al. 2 de la Constitution et art. 13 Loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les églises reconnues de droit public). La subvention à la FEDEC-VD, ainsi qu'à l'EERV couvrent la majeure partie des charges salariales, ainsi que diverses autres prestations. Les communes, notamment pour l'EERV, sont en charge des charges courantes (entretien, électricité, chauffages, locaux, etc.).

Des bénévoles assurent une multitude de fonctions, dans le domaine de la foi et de l'instruction religieuse, dans l'accompagnement et le soutien, lors de la célébration d'offices religieux, lors d'activités au sein de la paroisse ou du travail associatif. Au niveau Suisse, une étude récente de l'Institut pour la gestion des associations VMI de l'Université de Fribourg montre que plus de 36% des activités réalisées dans les organisations religieuses sont le fait de bénévoles, dont le coût correspondrait à plus de 150 millions, selon VMI, s'il fallait le chiffrer. Dans le cadre d'une étude du Programme national de recherche 58 «Collectivités religieuses, Etat et société», une enquête montre qu'en Suisse, le financement dont bénéficient les Eglises nationales de la part de l'Etat équivaut aux prestations sociales qu'elles assurent.

Dans le domaine de l'environnement, Pronatura est une association de référence en matière de protection de la nature. La section vaudoise compte plus de 9'000 membres et un important réseau de bénévoles. Si le financement de l'Etat vise des prestations délivrées par des professionnels, nombreux sont toutefois les bénévoles qui collaborent à des tâches telles que l'information au public, l'accompagnement aux sorties de groupes de jeunesse, ou encore la participation aux travaux d'entretien et de surveillance des réserves naturelles, le recensement et le comptage de certaines espèces.

Il faut aussi mentionner toutes les institutions dans le domaine du handicap, les EMS, ainsi que les 19 Fondations soutenues par l'Etat, dont certaines collaborent activement avec des bénévoles (la Cassagne, le centre pédagogique pour handicapés de la vue, l'institution Lavigny, la Fondation Renée Delafontaine, le Foyer école pour enfants atteints d'autisme ou encore l'école Auguste Buchet).

⁴ Pour plus d'information, voir tableau présenté en annexe.

⁵ Pro Sen investit dans des projets de promotion du bénévolat au sein du secteur privé et public avec différents partenaires, et ceci principalement grâce à un soutien privé (Fondation Inverni-Desarzens).

- Les grandes associations, qui collaborent régulièrement avec des bénévoles, offrent et proposent des prestations dans différents domaines, plus particulièrement dans le domaine de l'appui et de l'intégration sociale, ainsi que dans le caritatif. Elles sont des acteurs incontournables dans le domaine du bénévolat.
- L'Etat soutient les prestations professionnelles de ces institutions.
- Les grandes associations disposent de leurs propres réseaux, conventions de collaboration, systèmes de soutien aux bénévoles, formation, encadrement, reconnaissance, etc.

Les « petites associations » : groupe 1-3b-B

Il s'agit d'associations composées d'un noyau dur de permanents professionnels, qui font appel à des bénévoles pour des prestations d'appui ou ponctuelles (accueil lors de manifestations, tenue du bar ou de la billetterie lors de spectacles, etc.). Par exemple le *Forum Ecoute*, le *centre pour l'action non-violente* ou encore différents théâtres, comme la *Grenette* à Vevey, le théâtre *Montreux-Riviera*, l'*Aventicum Musical Parade*, le *Centre Pluriculturel et social d'Ouchy* ou encore la *Fondation Vivarium* qui recrutent des bénévoles pour des actions temporaires.

Si la présence de bénévoles au sein de ces associations est occasionnelle, elle est toutefois importante au vu de la taille de certaines de ces associations et représente une charge de travail importante.

Groupe 1-4 - Financement à des projets/événements ponctuels

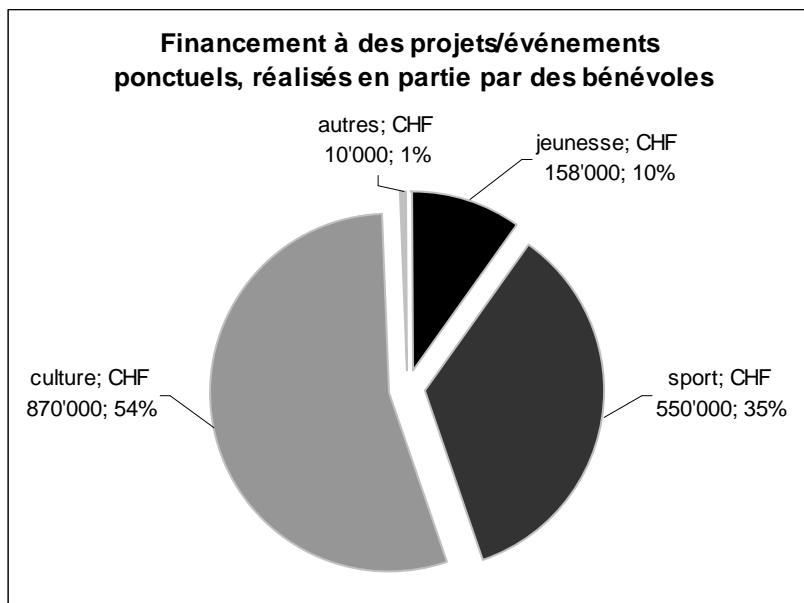
L'Etat soutient de nombreuses **manifestations, auxquelles collaborent de nombreux bénévoles**. Si les communes et des partenaires privés les financent partiellement, l'Etat, quant à lui, intervient à hauteur d'un peu plus de 1,5 million.

Il s'agit essentiellement d'associations composées d'un noyau dur de permanents professionnels, auxquels s'associent des bénévoles lors de la manifestation.

Leurs domaines sont variés, il peut s'agir de manifestations sportives, de festivals de musique, d'événements ou d'actions ponctuelles à destination des jeunes.

Les communes et parfois la Confédération, des fonds privés, ainsi que les recettes des manifestations sont les principaux contributeurs de fond.

Pour le Canton, la plupart des soutiens concernent des manifestations dans les domaines culturel et sportif.



Dans le domaine sportif, le SEPS soutient différentes manifestations⁶, certaines d'envergure internationale comme *Athletissima*, le *Montreux Volleymasters* ou le *Triathlon*, et d'autres plus régionales, comme que les *20Km de Lausanne* ou le *Lausanne Marathon*.

⁶ La contribution du SEPS est comprise entre 400'000 et 700'000 CHF par an, soit en moyenne ~550'000 CHF.

Dans le domaine culturel, ce soutien est partiellement destiné à certains festivals, tels que celui de la *Cité* à Lausanne, celui des *Arts vivants*, mais également à l'*Académie de musique de Lausanne* ou *Bex & Arts* (sculpture) et la *Semaine du goût*.

L'Etat soutient également différentes actions pour les jeunes, il s'agit du *Festival de Théâtre en Herbe*, ou encore du *Prix de Lausanne* (danse) ou de l'« *Action 72 heures* », développée sur l'ensemble du territoire Suisse (22'000 jeunes pour le Canton de Vaud).

Les différentes sources de financement

Le soutien des pouvoirs publics au bénévolat organisé dans le Canton de Vaud est principalement d'ordre financier, auquel s'ajoute le soutien d'organismes privés.

La Confédération est un pourvoyeur de fonds important, elle soutient de nombreux projets, parfois portés par des associations composées de bénévoles ou qui collaborent avec des bénévoles pour la délivrance des prestations. Le Canton est chargé du choix des projets, dans le cadre des programmes fédéraux. Il existe aussi des financements notamment de l'ODM, pour la formation et le soutien aux migrants, des conventions-programme dans le domaine de l'environnement ou encore des fonds attribués à l'encouragement aux groupements sportifs et aux écoles, etc. Auparavant, l'OFAS soutenait les projets de maintien à domicile et/ou de soutien/appui aux personnes âgées, ce qui n'est plus le cas depuis 2008 avec la RPT.

Les soutiens de la Confédération sont souvent complétés par des soutiens du Canton (conventions-programme dans le domaine de l'environnement) ou par des soutiens communs du Canton et des communes (promotion pour l'intégration des étrangers, par exemple, 45% Confédération et 55% à parts égales entre Canton et communes).

Le soutien du Canton est principalement axé sur des projets de portée cantonale ou d'importance dans le cadre d'une politique sectorielle. Il est principalement d'ordre financier, au travers de subventions financées par les budgets des services ou par des fonds spéciaux (Fonds cantonal des activités culturelles et Fonds cantonal de la formation culturelle du SERAC), qui permettent, entre autres, le soutien à des projets occasionnels.

Les communes assument, quant à elles, le soutien aux projets locaux, en fonction de leurs propres priorités. De plus, le soutien des communes complète aussi fréquemment le soutien de l'Etat, soit par une seconde subvention, soit au travers de la facture sociale (décision du CPS), pour les actions dans le domaine de la santé, du social et du médico-social. Les communes jouent un rôle important dans le cadre du soutien au bénévolat organisé et à la vie associative, au travers des projets locaux et régionaux. Les associations font également appel aux communes (proximité) pour obtenir un local, un espace de rencontre ou pour la mise à disposition d'infrastructures et de matériels, leur permettant de mettre en œuvre leurs projets ou leurs actions. Le soutien des communes est important dans les domaines de l'intégration des étrangers (le bureau lausannois d'intégration aux étrangers), de la culture (l'appui aux artistes amateurs et aux groupements locaux, etc.), des mouvements de jeunesse, de l'appui aux familles et aux enfants (*Pedibus*), et des sports (les *Volontaires Lausannois*, *Sport'ouverte*, etc.). La ville de Lausanne dispose également de certains fonds pour financer des projets, notamment dans le domaine des migrants, de la jeunesse et du développement durable.

La Loterie romande est également un acteur incontournable, elle complète l'appui financier aux associations, en particulier dans la prise en charge de frais non directement liés à un projet/prestation. Le soutien de la Loterie romande est alors plutôt destiné au fonctionnement des associations ou au développement de projets pilotes ou novateurs. Les instances en charge de la répartition des bénéfices de la loterie romande à des tiers sont la **Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC)** et le **Fonds du sport vaudois**. Ces organes sont, depuis le 1^{er} octobre de cette année, indépendants de l'Etat et de la Loterie romande. Ils ont été transformés en fondation.

Les **soutiens privés**, les dons, l'appui de fondations ou le Pour-cent culturel Migros⁷ (qui soutient de nombreux projets), etc. complètent bien souvent les financements des pouvoirs publics et sont même parfois les uniques contributeurs aux projets développés par le terrain.

CONSTATS groupe 1-1 à 1-4

- **La LSubv a contraint les services à intégrer leurs soutiens financiers à une « base légale »**. En conséquence, les subventions doivent, de fait, être liées à une mission légale de l'Etat et donc être liées avec une politique sectorielle. L'application de la LSubv a impliqué l'abandon de certains soutiens de l'Etat, faute de base légale. Se pose alors la question de la nécessité ou non de modifier certaines bases légales à l'alternative d'éliminer certains soutiens (exemple pour la Fondation Vivarium).
- Les types de soutien du Canton au bénévolat organisé sont variés. **Il s'agit toutefois principalement de soutiens financiers**, les avantages en nature étant plus souvent le fait des communes, pour des questions de proximité et d'accès.
- **Le soutien de l'Etat vise non pas la prise en charge de coûts liés à l'exercice du bénévolat, mais des coûts liés à la réalisation d'un projet ou d'une prestation** délivrée par des bénévoles ou par des professionnels appuyés par des bénévoles.
- **L'appui aux bénévoles concerne essentiellement un soutien à des projets ou des prestations auxiliaires** (confort, accompagnement, conseils et appui, etc.) qui ne nécessitent pas de compétences professionnelles spécifiques. Dès lors que la prestation se complexifie (violence domestique) ou qu'elle répond à un besoin pris en charge par une politique sectorielle (accueil de jour), elle se professionnalise. Le cas échéant, la dimension bénévole peut persister dans un appui subsidiaire des bénévoles aux professionnels.
- Les financements croisés des pouvoirs publics (CH, Canton, communes) sont parfois organisés (par exemple conventions-programme dans le domaine environnemental, points fort de la Confédération dans le domaine de l'intégration). Toutefois, le plus souvent, le financement résulte d'une recherche de fonds par les organismes subventionnés. De ce fait, il n'est **pas possible de dégager une politique claire de répartition des fonds entre Canton et communes**, en dehors des domaines précédemment normés (à savoir facture sociale et, dans une moindre mesure, la culture et le sport). Ceci explique en partie l'absence de vision consolidée des financements des pouvoirs publics.
- Plusieurs politiques sectorielles peuvent s'appuyer sur les prestations fournies par un même organisme, ce qui nécessite une coordination à l'échelle des services cantonaux.

Groupe 1-5 - Collaboration de bénévoles avec les services publics

Si la plupart des bénévoles oeuvrent au sein d'organisations externes à l'Etat, certains interviennent parfois directement au sein de services publics, ces derniers étant alors en charge de leur gestion et du financement de leurs frais. Il s'agit principalement des bénévoles qui proposent des activités de soutien et d'appui au CHUV, au sein des établissements pénitentiaires, à l'EVAM ou encore dans le cadre des activités de la FVP (visiteurs de prisons).

En outre, des bénévoles appuient des collaborateurs du SFFN dans le cadre de leurs missions de protection de la nature. Il s'agit des gardes-pêche auxiliaires et des surveillants de la faune auxiliaires.

Il existe également des bénévoles en charge d'une partie du balisage et de la signalisation des chemins pédestres du canton, selon les dispositions de la loi fédérale en la matière. Il s'agit d'une cinquantaine de retraités bénévoles. L'activité de ces derniers est toutefois gérée par l'Association Vaudoise de Tourisme Pédestre et non par le Service de la mobilité. L'Etat soutient

⁷ Le Pour-cent culturel Migros est un engagement financier en faveur de la culture, de la formation, des loisirs, de la vie sociale et de l'économie. Les statuts de Migros officialisent cette obligation, soit une contribution annuelle. A l'heure actuelle, plus de 100 millions de francs alimentent des activités, projets et institutions diverses, par le Pour-cent culturel Migros.

l'achat du matériel et non pas le coût de ces bénévoles, une partie de ces coûts pourrait cependant être pris en charge par la Confédération⁸.

⁸ Ordonnance sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (OCPR), du 26 novembre 1986, Art. 7 Bénéficiaires de subventions fédérales

1 Dans les limites des crédits accordés, la Confédération peut allouer des subventions à des personnes morales de droit privé, qui à des fins d'utilité publique consacrent en permanence la majeure partie de leur activité au développement des réseaux de chemins pour piétons et de chemins de randonnée pédestre (organisations privées spécialisées).

2 Les organisations privées spécialisées doivent joindre à leur demande de subvention leurs statuts, le rapport d'activité, le bilan annuel et le rapport de vérification.

GROUPE 1-5 - Collaboration de bénévoles avec les services publics											
Service concerné	Breve description	Activités	Nbr. de bénévoles (chiffres 2009)	Recrutement	Charte	Document "liant"	Conditions-cadre Couverture, défraiement, formation, etc.	Type d'encadrement	Affiliation à l'ASBV ou autre	Coût	Commentaires
CHUV	Le service du bénévolat au CHUV compte 78 personnes inscrites, dont 56 actives de manière régulière (~35 qui interviennent dans plus de 15 unités différentes, selon une planification hebdomadaire mise en place en partenariat avec les services de soins et ~15 qui composent le groupe des Lucioles, accompagnement de fin de vie, sur appel). Les services définissent leurs besoins, puis contactent le service du bénévolat.	Soulager la solitude et l'ennui des patients par leur présence et le partage d'activités distrayantes au sein des différents services. Offrir assistance et réconfort aux personnes hospitalisées ou en attente dans les lieux de consultation, ainsi qu'à leurs proches. Accompagnement en fin de vie	→ 56 bénévoles actifs, plus de 2'000 interventions. Présence d'une durée de 2 à 4 heures par semaine en moyenne, ~6'500 heures de présence par an	Le service du bénévolat, sur la base du bouche à oreille, de l'ASBV, etc.	Charte et convention de bénévolat	Accord de collaboration (services cliniques, service du bénévolat et bénévoles)	Convention du bénévolat (rôle et attentes) Le CHUV finance leur adhésion à l'ASBV (et RC et assurance accident pour les trajets), leur propose une assurance accident sur le lieu de l'activité et couvre les frais de déplacements. Formation de base, formation d'intégration au CHUV et formation continue Attestation de fin d'activité Carte H-oxygène (avantages sociaux pour le personnel du CHUV)	Rencontres régulières par le service du bénévolat. Le groupe de Lucioles fait partie du programme cantonal de soins palliatifs	Le service du bénévolat est sur la plateforme bénévolat Vaud. Le CHUV finance la cotisation des bénévoles à l'ASBV (couverture accident, RC)	Données non disponibles	
SPEN	Des bénévoles interviennent au sein des EP, principalement à Bois-Mermet.	Ils proposent des cours de français, civisme, mathématique, yoga, etc.	→ ~11 bénévoles - 1 cours aux EPO - 5 cours différents et un écrivain public à BM (8 bénévoles) - un bénévole ponctuel à la Tulière - 2 à 3 bénévoles pour 3 différents cours à la Croisée	Chaque EP, au travers de l'ASBV principalement	Charte signée (BM et Croisée)	Accord de collaboration	Le SPEN finance leur adhésion à l'ASBV (et RC et assurance accident pour les trajets), leur propose une assurance accident sur le lieu de l'activité et couvre les frais de déplacements, au même titre qu'un collaborateur du SPEN.	Un suivi par un éducateur de référence de l'EP, 2 réunions par année	Les EP sont sur la plateforme bénévolat-vaud et le SPEN finance la cotisation des bénévoles à l'ASBV (formation, couverture accident, etc.)	Le coût des bénévoles intervenant au sein des établissements pénitentiaires supportés par le SPEN est de 850 CHF, auxquels s'ajoutent les frais de déplacements et d'assurance, intégrés dans la comptabilité du SPEN (données non disponibles)	
FVP	Groupe des "visiteurs de prisons": fondé en 1980, le groupe visite uniquement des détenus dans les établissements d'exécution de peine vaudois (EPO, Tulière).	Ils soutiennent les détenus dans les difficultés de la réalité carcérale, par le dialogue et une écoute chaleureuse et empathique.	→ 11 bénévoles, voire 12 (8 bénévoles) 1 bénévole se rend aux EPO une fois par mois environ, et réalise deux visites en une matinée.	Le responsable à la FVP sur la base du bouche à oreille	Charte éthique des visiteurs de prisons signée	Le groupe est régi par des statuts qui définissent, outre les buts de cette mission, les modalités d'admission et du déroulement des visites, ainsi que les rapports avec la FVP	Défraiement des frais de transport uniquement (pas de couverture accident ou RC)	Suivi individuel par le responsable à la FVP 4 séances par année	non	6'000 CHF de budget de la FVP pour couvrir les frais annuels du groupe des visiteurs de prisons.	Le recrutement se fait par « bouche à oreille » et, pour l'instant, l'offre correspond aux besoins des établissements pénitentiaires, principalement des EPO.
EVAM	Un groupe de bénévoles qui offrent un soutien à la population migrante prise en charge par l'EVAM.	Ils proposent des activités de groupe (cours de français, anglais, musique, café contact, etc.), l'organisation de fêtes et également du soutien individuel.	→ ~110 bénévoles Des bénévoles interviennent lors d'activités structurées (quantifié, ~3'000h par année), mais également au niveau individuel pour du soutien (pas quantifié)	bouche à oreille	Concept du bénévolat	Charte signée	L'EVAM assure les bénévoles pendant leur travail pour ce qui concerne la couverture responsabilité civile (pas de couverture accident). Les déplacements ne sont pas défrayés. Un attestation formelle de bénévolat est délivrée à l'issue de la relation entre le bénévole et l'institution.	Suivi individuel par le responsable de secteur. Un référent est désigné annuellement et est le répondant d'un groupe de bénévoles auprès du responsable de secteur. Il assure le suivi administratif (convocation, PV, courrier), la transmission de la planification, du suivi des activités, ainsi que le relevé d'heures des bénévoles. Chaque année, les responsables secteurs organisent une séance regroupant l'ensemble des référents et une rencontre des bénévoles.	non	3'000 CHF pour couvrir les frais annuels des bénévoles (matériels, frais divers lors d'activités)	Le recrutement se fait par « bouche à oreille », pas de recrutement actif. Ils intègrent les personnes qui désirent soutenir les migrants.
SFFN	Dans le cadre de l'exécution de ses missions pour la protection de la nature, le SFFN est chargé de missions de police, notamment au niveau de l'inspection de la pêche et de la faune/chasse. Pour accomplir cette mission, le service peut compter sur 9 gardes-pêche et 8 surveillants de la faune, employés de l'Etat. Toutefois, cet effectif étant insuffisant pour répondre aux nombreuses tâches à réaliser, chaque garde-pêche et surveillant de la faune est appuyé, selon ses besoins, par une dizaine d'auxiliaires, ces derniers étant bénévoles.	Ces auxiliaires sont appelés ponctuellement pour surveiller la pêche, protéger les eaux, contrôler des chasseurs ou surveiller toute autre infraction liée à la conservation de la faune. Ils peuvent également être appelés pour effectuer des observations et participer à des études scientifiques.	→ 70 gardes-pêche auxiliaires (GPA), soit une équipe d'environ 8 bénévoles pour chaque garde-pêche (9). Un GPA effectue en moyenne 15 heures par année, soit 1'050 heures pour l'ensemble des GPA. Ce qui représente ~ 0,6ETP de GPA, soit à un poste à 60% → 90 surveillants de la faune auxiliaires (SFA), soit une équipe d'environ 10 bénévoles pour chaque surveillant de la faune (8). Un SFA effectue en moyenne 120 heures par année, soit 10'800 heures pour l'ensemble des SFA, ce qui représente ~ 6ETP de SFA → jusqu'au début des années 90, présence également de surveillants de la flore et de surveillants de la nature	Recrutement dans le domaine. La plupart des GPA sont affiliés à la SVPR		Ils sont nommés par le DSE pour une année, renouvelable tacitement jusqu'à leurs 70 ans. Ils sont assermentés par le préfet pour leur mission de police et soumis à un cahier des charges	- défraiement pour les Km, les frais de repas - voire des avantages en nature comme par exemple une réduction sur l'émolument de leur permis de chasse ou de pêche + autorisation de « surveillant-auxiliaire ». - pendant leurs activités, ces auxiliaires sont assurés par la RC et l'assurance accident de l'Etat	Chaque garde-pêche et surveillant de la faune gère sa propre équipe de bénévoles	non à l'ASBV GPA affilié à la SVPR	→ Le coût total (indemnités km, frais de repas, indemnisation diverses) des GPA est d'environ CHF 5'500.- par année → Le coût total (indemnités km, frais de repas, indemnisation diverses) des SFA est d'environ CHF 40'000.- par année	Le SFFN n'a aucune difficulté pour recruter ses bénévoles. Aujourd'hui, la rupture du "contrat" entre le SFFN et les bénévoles n'est pas prévue. Le SFFN a amorcé une réflexion avec le SPEV pour définir le "statut" de ces bénévoles.

CONSTATS groupe 1-5

- Dans les domaines pénitentiaire, hospitalier, migratoire et de l'environnement, la collaboration avec des bénévoles existe de longue date. Chacun a **développé ses propres outils pour répondre à ses besoins**. Aujourd'hui, dans l'ensemble, les bénévoles sont encadrés et formés et une attestation de fin d'activité leur est fournie.
 - *La plupart du temps, une charte, un accord de collaboration, des statuts ou des cahiers des charges fixent et formalisent l'activité attendue des bénévoles. **Ces documents sont distincts et propres à chaque service.***
 - *Le traitement n'est toutefois pas similaire pour tous les bénévoles collaborant avec un service de l'Etat, ou exerçant dans le cadre d'un service de l'Etat : si la grande majorité sont défrayés pour leurs déplacements, tous ne sont pas couverts par une assurance RC ou accident, sur le lieu de l'activité ou lors des déplacements. A noter également les questions relatives à la couverture accident, qui peut parfois être octroyée à double (assurances de l'ASBV, assurances de l'Etat).*
- Les **statuts des bénévoles oeuvrant au sein des services ne sont pas clairement définis**, au regard des collaborateurs des services (fixes ou auxiliaires) et varient en fonction des entités.

Groupe 2 - Amélioration des conditions dans lesquelles les milieux bénévoles développent leurs activités (axe fonctionnement / promotion)

Le groupe 2 se rapporte aux soutiens de l'Etat qui visent à améliorer les conditions d'exercice des activités bénévoles. Il s'agit principalement de soutiens financiers directs à des entités en charge de proposer des services au bénévolat organisé, de soutiens financiers indirects au travers de la fiscalité, et aussi de soutiens en nature (ou avantages économiques).

2 Améliorer les conditions dans lesquelles les milieux bénévoles développent leurs activités		
<p><u>2-1 Soutien pour l'amélioration des conditions d'exercice du bénévolat</u></p> <p>Contributions financières ou en nature, à des organismes qui proposent des prestations en vue d'améliorer les conditions d'exercice des associations de bénévoles (faitières ou autres)</p>	<p>Il s'agit d'entités qui fonctionnent comme <u>centres de ressources et d'expertise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour soutenir les institutions qui travaillent avec des bénévoles, - pour soutenir les milieux bénévoles <p>➤ Création d'association, conseils et appui pour le développement d'initiatives bénévoles (action bénévole, association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole, groupe d'intérêt jeunesse)</p> <p>➤ Conseils divers (sur la gestion des RH bénévoles, le fonctionnement d'associations, etc.)</p> <p>➤ Exemple de charte, lignes directrices, "règles d'or" qui facilitent et soutiennent l'engagement bénévole (durée des engagements limitée à une demi-journée par semaine, importance de la formation, validation des compétences, défraiement, couverture d'assurances, etc.)</p> <p>➤ Aide au recrutement</p> <p>➤ Formation</p> <p>➤ Couverture assurance accidents, casco responsabilité civile et occupants pour les trajets, etc.</p> <p>➤ Accès à des locaux, salle de réunion, infrastructure, etc.</p> <p>➤ Accès à des services pratiques et compétences (production de documents, matériel informatique, documentation, moyens audiovisuels, soutien technique, etc.)</p>	<p>AVEC, ASBV BCI CLAFV GIJ Rive-neuve (dans le cadre du programme cantonal en soins palliatifs) ARTOS Etc.</p>
<p><u>2-2 Prise en charge financière du coût du bénévolat organisé</u></p>	<p>➤ Attente mise en avant par les milieux associatifs ... pour la couverture des frais à la charge des associations qui utilisent des bénévoles (formation, recrutement, assurances, défraiement- transport, téléphone, etc.)</p>	<p>Non soutenu par l'Etat (choix du soutien pour l'amélioration des conditions d'exercice)</p>
<p><u>2-3 Aides en nature attribuées directement au bénévolat organisé</u></p>	<p>➤ Accès à des infrastructures (locaux, matériels, etc.)</p> <p>➤ Accès à des compétences (ressources humaines)</p>	<p>Principalement octroyées par les communes (proximité) mais existe aussi au sein de l'Etat (UNIL, SFFN)</p>
<p><u>2-4 Avantage économique au travers de la fiscalité</u></p>	<p>➤ Exonération fiscale pour les associations</p>	<p>Etat de Vaud</p>

Groupe 2-1 – Soutien pour l'amélioration des conditions d'exercice du bénévolat

Le principal soutien que l'Etat apporte pour l'amélioration des conditions de développement des activités bénévoles vise des organismes faïteurs ou des associations délivrant des prestations au bénévolat organisé. Les organisations soutenues dans ce cadre agissent comme des **centres de ressources et d'expertise à destination du bénévolat organisé**. Elles délivrent des conseils et des informations, et soutiennent les groupes de bénévoles dans différents domaines, comme la gestion des RH, le fonctionnement des associations, les différentes assurances, etc.. Elles proposent des lignes directrices du bénévolat, des règles d'or, ainsi que des outils et des exemples de documents de travail. Elles proposent également des formations à destination des associations membres et sont parfois responsables de distribuer ou redistribuer des aides à des projets issus du bénévolat organisé.

Par ailleurs, certains de ces organismes proposent également **des formations à destination des bénévoles**, afin d'améliorer leurs compétences, de les sensibiliser à l'engagement bénévole, de leur transmettre des outils leur permettant de mieux gérer les situations auxquelles ils sont confrontés ou encore de perfectionner des qualifications. Il s'agit, par exemple, de AVEC (soutien au montage et gestion de projets associatifs, appui aux groupes d'entraides) et de l'ASBV (promotion du bénévolat, conditions cadres, formation, assurance, etc.). Ces dernières sont fortement présentes dans le domaine social et de la santé et vont unir leurs missions respectives et leurs compétences pour mettre sur pied, dès janvier 2011, un dispositif vaudois, de promotion, de soutien et de coordination de la vie associative⁹, du bénévolat¹⁰ et de l'entraide¹¹ (trois pôles de compétences) : « Bénévolat-Vaud, Centre de compétences pour la vie associative ».

Le programme cantonal des soins palliatifs a sous-traité à Rive-Neuve une partie de la formation cantonale commune des bénévoles dans ce domaine, ainsi que la collaboration entre les 9 différents groupes de bénévoles et le SSP.

D'autres entités sont également en charge de délivrer des prestations au bénévolat organisé, comme le *Centre de liaison des associations féminines vaudoise* (CLAFV) ou le *Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme* (BCI) à l'Etat de Vaud, qui fournit un appui au développement de projets dans le domaine de l'intégration. A noter également la présence d'associations telles que *l'Association Vaudoise des Directeurs de Chœurs* (cours de chants) ou *l'Association romande technique organisation spectacle* (Artos) dans le domaine culturel. Dans le domaine de la jeunesse sont également présents le *Groupe d'intérêt jeunesse* (GIJ) et le *groupe de liaison des activités de jeunesse* (GLAJ) vaudois.

Dans le domaine du sport, l'Etat via le SEPS est chargé de mettre sur pied des cours de formations et de perfectionnement destinés au personnel d'encadrement sportif qui intervient principalement dans les clubs et les écoles. Le SEPS est également responsable de la gestion du programme J+S dans le canton, ce qui implique également le suivi des activités soutenues par l'Office fédéral du sport pour la promotion du sport au sein des clubs et mouvements sportifs vaudois.

Parmi les associations soutenues par l'Etat, certaines ont pour tâche la **redistribution de fonds et d'aides financières** à des projets de terrain en lien avec leur domaine d'intervention. A ce titre, les entités agissent comme des bureaux d'experts : elles analysent les demandes, sélectionnent les projets et allouent une partie de la subvention des pouvoirs publics à d'autres

⁹ Promotion de la vie associative de l'association AVEC : appui au montage et à la gestion de projets associatifs ; formation sur la gouvernance associative, la collaboration entre milieux professionnels et milieux bénévoles actifs dans l'action sociale vaudoise ; projet MACIT (missions d'actions citoyennes), soutenu par le DSAS ; etc.

¹⁰ Les prestations aujourd'hui déjà délivrées par l'ASBV : outils pour améliorer les conditions dans lesquelles les milieux bénévoles développent leurs activités (lignes directrices, charte, formation, couverture d'assurance, etc.), plateforme d'échange pour l'offre et la demande, etc.

¹¹ L'entraide, au travers des prestations de AVEC, notamment : banque de données informatisées répertoriant tous les groupes d'entraide vaudois, qu'ils soient autogérés ou avec guidance professionnelle (2009) + un groupe romand pour l'entraide autogérée (2009) + un centre de contact vaudois pour l'entraide autogérée (2010).

associations ou aux associations membres. Il s'agit principalement de la FEDEVACO (fédération vaudoise de coopération) ou de l'ASBV, en collaboration avec le SASH, au travers du « Fond d'action et de promotion¹² » de 100'000 CHF qui lui est attribué.

Groupe 2-2 – Prise en charge financière du coût du bénévolat organisé

S'il s'agit d'une attente des associations, on constate que **l'Etat ne contribue pas directement à la couverture des frais des bénévoles** (assurance, défraiement pour déplacement, etc.) collaborant au sein d'associations. Les soutiens financiers sont liés à des projets ou à un programme d'action en lien avec ses politiques sectorielles, en conséquence, l'Etat finance un projet, sans prendre en considération la dimension du bénévolat dans les critères d'attribution. Ainsi, l'utilisation ou non de bénévoles est de la compétence des associations, tout comme le choix du défraiement et les coûts associés.

L'Etat prend toutefois en charge les frais des bénévoles oeuvrant ou collaborant avec un de ses services (bénévoles du CHUV, du SPEN et du SFFN) et finance la cotisation à l'ASBV pour les bénévoles du CHUV et du SPEN (accès aux formations et à la couverture accident pour les trajets).

Dans le soutien financier de l'Etat à des tâches exercées par des bénévoles, dans le cadre d'un programme étatique, il existe quelques exceptions. Par exemple, le financement de la formation des bénévoles du programme cantonal des soins palliatifs et de la formation des chauffeurs bénévoles du programme des transports (cependant, les frais d'assurance sont assumés soit par un don de la Loterie romande soit par les grandes associations, comme la Croix-Rouge vaudoise).

Groupe 2-3 - Aides en nature attribuées directement au bénévolat organisé

L'Etat n'est que marginalement impliqué pour ce type d'aide. Pour des questions de proximité et d'accès, les milieux bénévoles sollicitent plutôt les communes et les villes, qui sont plus à même de libérer un local ou une salle ou de mettre à disposition des infrastructures permettant le développement de l'activité bénévole, au niveau local.

Cependant, quelques exemples peuvent être relevés, au niveau cantonal. L'Université de Lausanne offre ce type d'aides aux associations universitaires. Elle leur met à disposition des salles de réunion, des auditoriums pour les assemblées générales, ainsi qu'un accès au site web de l'UniL et une adresse mail @unil.ch.

Le SFFN soutient l'*Arboretum* en mettant à disposition, une journée par année, une équipe de 2 forestiers bûcherons cantonaux pour aider au « gros nettoyage » de la forêt et participer à des travaux plus conséquents, si nécessaire.

Le SAGR propose également des prestations en nature à certains de ses partenaires, notamment à la SVEA via Prométerre (Gest'Alpe), en proposant des locaux et un appui administratif d'un employé d'Agrilogie.

Le DSAS offre une contribution d'un 0,5 ETP à l'association AVEC, pour soutenir son action. Comme cette personne prend sa retraite dans 2 ans, le financement du poste sera ensuite intégré à la subvention perçue, comme prestation pécuniaire.

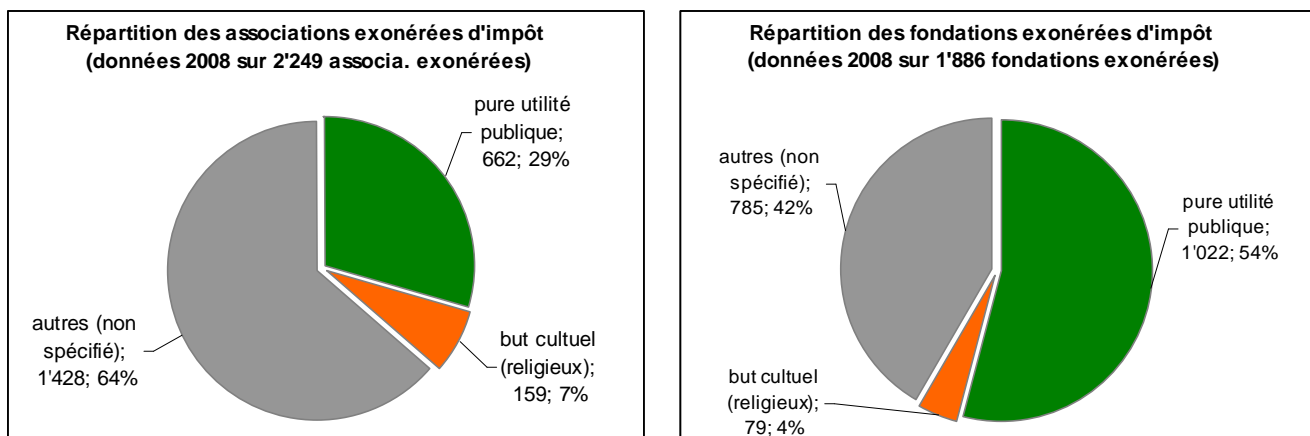
Enfin, le soutien financier à des associations faïtières, comme par exemple à Prométerre, vise également, indirectement, des soutiens en nature, les associations faïtières offrant des espaces de réunion ou étant souvent en charge d'assurer le support ou l'intendance des structures membres, souvent trop petites pour être autonomes.

¹² 4/5 étant pour la promotion du bénévolat organisé et 1/5 pour l'appui à la vie associative.

Groupe 2-4 - Avantage économique au travers de la fiscalité

Les associations peuvent solliciter une exonération fiscale lorsque les conditions requises par la loi sont remplies, avec essentiellement la « poursuite d'un but d'intérêt général » et la « notion de désintéressement », cette dernière étant plus difficile à cerner.

Dans le Canton de Vaud, en 2008, 2'249 associations et 1'886 fondations ont obtenu l'exonération fiscale (exonération concernant l'impôt cantonal, communal et l'impôt fédéral direct).



CONSTATS groupe 2

- De facto, l'Etat a choisi de soutenir les entités offrant des prestations qui visent l'amélioration des conditions d'exercice du bénévolat organisé ou des projets liés à une politique sectorielle et non pas les coûts directs liés à l'exercice du bénévolat.
- Les bénéficiaires des prestations des centres de ressources et d'expertise sont principalement de petites associations, **les grands organismes étant capable de gérer leurs propres bénévoles** (soutien, charte, conventions, encadrement, formation, attestation, etc.). En effet, on observe que lorsque la dimension bénévole représente une part importante des activités au sein d'une organisation, elle se charge de l'organiser en interne (encadrement, règles d'or, formation, attestation, etc.).
- Les **grandes associations et acteurs tendent à créer des plateformes communes** pour l'encadrement des bénévoles (plateforme inter-associative pour la formation et la procédure de recrutement, Bénévolat-Vaud pour le recrutement). Toutefois, l'appui au fonctionnement du bénévolat reste principalement organisé par domaine.
- Les aides en nature attribuées au bénévolat organisé sont principalement le fait des communes, pour une question de proximité, de responsabilité et d'accès.
- Dans le domaine sportif, ce sont les communes et les fédérations sportives qui jouent un rôle d'appui et de soutien très important.

Groupe 3 - Mesures visant l'encouragement du public à s'engager en faveur du bénévolat (axe fonctionnement / promotion)

Le groupe 3 concerne le soutien de l'Etat à des actions/mesures qui visent à encourager le public à s'investir dans une activité bénévole régulière. Ces mesures s'exercent à différents niveaux, tels que présenté ci-dessous :

3 Soutenir des mesures qui visent l'encouragement du public à s'engager en faveur du bénévolat		
3-1 Plateforme d'information, mise en relation des offres et des demandes de travail bénévole	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour favoriser l'engagement du public en informant les personnes sur les possibilités d'actions bénévoles ➤ Pour les orienter vers des organismes demandeurs en fonction de leurs souhaits, de leurs compétences, de leur personnalité et de leurs disponibilités ➤ Pour répondre aux besoins des organismes qui sont à la recherche de forces bénévoles 	ASBV – Bénévolat-Vaud BCI SEPS Fondation Compétences bénévoles
3-2 Avantage économique au travers de la fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déduction fiscale au niveau individuel 	Etat de Vaud
3-3 Instruments de reconnaissance des acquis	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instrument développé au niveau national (édité en trois langues) pour valoriser l'expérience bénévole (www.dossier-benevolat.ch) ➤ Attestations de compétences, élaborées par les églises, par le SPEN, par le SEPS, par l'EVAM, par le CHUV, etc. ➤ La valorisation de l'engagement bénévole pour les activités de jeunesse (le SPJ au travers de la LSAJ) 	Outils développés au niveau suisse ou attestations propres aux associations
3-4 Favoriser les autorisations d'absence pour un engagement bénévole	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Congé jeunesse : cinq jours de congés de formation pour un engagement bénévole effectué en faveur de la jeunesse. ➤ Congé J+S ou congé pour Corps suisse d'aide humanitaire pour les collaborateurs de l'Etat de Vaud ➤ Congé sabbatique accordé par la DGEO 	Secteur privé et parapublic Etat de Vaud
3-5 Faciliter l'engagement bénévole	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attente mise en avant par les milieux associatifs ➤ Pour certaines catégories de personnes : les personnes d'origine étrangère, les personnes à l'assurance-chômage ou les personnes au bénéfice du revenu d'insertion. 	Actuellement peu développé par l'Etat Projet MACIT pour les bénéficiaires du RI
3-6 Participation ou financement de campagnes d'information et/ou de sensibilisation à l'engagement bénévole	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation du CEP sur le bénévolat ➤ 10ème anniversaire de l'Année internationale des volontaires, dans le cadre de l'année (européenne) de l'engagement bénévole, prévu en 2011. ➤ Soutien du SASH aux campagnes de recrutement de chauffeurs bénévoles, engagement dans le domaine des EMS 	Campagnes générales ou par domaine d'action

Groupe 3-1 - Plateforme d'information, mise en relation des offres et des demandes de travail bénévole

L'Etat soutien un certain nombre d'associations qui sont en charge, dans leurs domaines d'action respectifs, de soutenir le bénévolat organisé, notamment en favorisant la mise en relation des offres et des demandes de travail bénévole.

Dans le domaine du sport, le SEPS, dans le cadre de ses cours de formation et de perfectionnement *Jeunesse + Sport*, répertorie les participants et leurs disponibilités pour alimenter la « bourse aux moniteurs ». Le SEPS jouant le rôle de centre de compétence, il permet de mettre en lien l'offre et la demande et de répondre aux besoins de ses partenaires, notamment des établissements scolaires, recherchant des moniteurs temporaires. La ville de Lausanne a développé les *Volontaires sportif lausannois*, ce programme vise à créer un réseau de volontaires disponibles pour les manifestations sportives dans la région lausannoise. D'autre part, dans le domaine sportif, de nombreux bénévoles sont recrutés par les grandes associations sportives, pour les manifestations (Lausanne Sport, Stade Lausanne, etc.)

Dans le domaine culturel, l'association ARTOS a créé une plateforme emploi dans le cadre de son réseau d'information, qui concerne cependant les offres d'emploi professionnelles. Elle sert aussi de plateforme d'information pour le monde du spectacle, la dimension professionnelle n'étant pas forcément réduite à « un salarié » dans le domaine culturel. Les grandes manifestations utilisent leurs propres réseaux de recrutement. Les communes jouent un rôle important en mettant en réseau des informations.

Dans le domaine de la jeunesse, le *Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active* (CEMEA) est un acteur important, qui participe à l'engagement citoyen des jeunes adultes auprès des organismes.

Dans le domaine de l'intégration des migrants, le *Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme* (BCI), en tant que plaque tournante, encourage les projets d'intégration et de lutte contre le racisme proposés par les associations, tout en offrant ses propres prestations.

Bien que les activités de soutien au bénévolat de l'ASBV concernent principalement les domaines de l'appui social, de la santé et du socio-médical, sa plateforme *Bénévolat-Vaud* a pour but d'informer, de conseiller et d'orienter toute personne souhaitant s'engager comme bénévole, quel que soit le domaine. Elle dispose d'une base de données en ligne des activités proposées par certaines organisations bénévoles (en 2009, 186 organisations ont proposés 375 activités bénévoles). Elle propose également un service de recrutement de bénévoles pour les petites et moyennes associations actives dans les secteurs de la santé, l'action sociale et médico-sociale (y inclus des entretiens avec les bénévoles) et développe des campagnes de recrutement ciblées, au plan régional ou cantonal (en 2009, 596 personnes ont été enregistrées dans la base de données et 437 ont bénéficié d'un entretien ; au final, ce sont près de 94 associations qui ont engagé 148 bénévoles).

La *Fondation Compétences Bénévoles* est active dans ce domaine en assurant l'interface entre des associations à but lucratif (domaines social, environnement et culture), qui souhaitent mettre en place un projet, et des bénévoles, qualifiés dans les domaines recherchés. La fondation recrute le bénévole et fait le suivi de son activité, de durée limitée, au sein de l'association.

Les grandes associations disposent de leur propre réseau de recrutement de bénévoles, souvent au travers de leur site internet, ces dernières étant connues du grand public. Par ailleurs, certaines de leurs activités, qui nécessitent la collaboration temporaire de bénévoles, sont intégrées à l'interface du site *Bénévolat-Vaud* de l'ASBV.

Certains secteurs ont plus de facilité pour recruter des bénévoles (manifestations sportives, culturelles, domaine de l'environnement, action sociale). A contrario, d'autres domaines comme le maintien à domicile ou l'hébergement en institution en ont moins. Il est important toutefois de noter que le bénévolat au sein de manifestations est un appui occasionnel (environ une fois par année) sur une courte durée, contrairement à l'engagement bénévole soutenu et régulier (hebdomadaire).

Groupe 3-2 – Avantage économique au travers de la fiscalité

La défiscalisation des dons à des associations est une forme d'encouragement aux dons, au niveau individuel. L'ACI n'a toutefois pas été en mesure de fournir des données pour illustrer le nombre de contribuables concernés, ni les sommes que cela représente au niveau vaudois.

Néanmoins, l'étude de l'OFS montre qu'environ 75% de la population résidante âgée de 15 ans et plus ferait des dons (qu'ils soient ou non déclarés pour déduction fiscale), dont plus de la moitié représente une somme de moins de 300 francs par an.

Groupe 3-3 - Instruments de reconnaissance des acquis

La question de la reconnaissance des acquis est incontournable, d'une part pour la valorisation du travail bénévole effectué, mais également pour valoriser l'expérience et les compétences acquises au travers de ces actes civiques, sociaux et communautaires.

Au niveau Suisse, un outil a été développé et édité en trois langues, pour valoriser l'expérience bénévole. Il s'agit du **dossier bénévolat** (www.dossier-benevolat.ch). Ce site propose des modèles d'attestation, dont certains peuvent être élaborés en ligne. L'objectif est de pouvoir proposer, en fonction des besoins, un justificatif, une attestation ou encore un dossier plus complet de l'engagement volontaire (activités réalisées, formation, compétences utilisées et acquises, etc.). Le dossier bénévolat peut avoir un impact favorable dans la recherche d'emploi.

Lors des cours de formation et de perfectionnement Jeunesse + Sport, le SEPS distribue également à chaque participant un dossier bénévolat permettant aux participants de consigner les activités exercées à titre bénévole et d'y inscrire les cours de formation suivis.

Les Eglises suisses ont, quant à elles, développé une **attestation de bénévolat**. Il s'agit d'une « attestation de compétences, c'est-à-dire un certificat de capacités et de connaissances qui vise à mettre en évidence la valeur du travail accompli par les bénévoles dans les paroisses et les organismes proches de l'Eglise, comme les groupes de jeunes, les associations féminines, Caritas, le CSP, l'EPER, et d'autres encore. Ce document atteste des compétences des bénévoles, ce qui peut être important pour leur future évolution professionnelle, qu'il s'agisse d'une formation, d'un retour à la vie active ou d'un changement d'emploi ».

En outre, la plupart des associations proposent une attestation de bénévolat, dans le cadre d'une collaboration routinière et organisée.

Les attestations comme les dossiers de compétences visent à favoriser la reconnaissance des acquis. Même si la procédure de reconnaissance des acquis est plus complexe, la prise en compte par les employeurs des compétences clés acquises au cours d'activités extra-professionnelles est importante et ne doit pas être négligée.

Au niveau légal, la question de la reconnaissance des acquis se développe petit à petit, dans le cadre des nouvelles lois liées à la jeunesse, par exemple la LSAJ ou la loi vaudoise sur la formation professionnelle. Au travers de l'art. 30¹³ de la LSAJ, elle incite le SPJ à agir dans le domaine. L'EMPL de la LPEJ, à l'art. 31, stipule que, « en sus des subventions octroyées sous forme d'aides financières aux projets ou pour l'accomplissement de tâches d'intérêt public, le

¹³ Art. 30 Reconnaissance des formations suivies et activités d'encadrement. Alinéa 1 : Les formations accomplies et les activités d'encadrement exercées dans le cadre d'activités de jeunesse ou d'organisations de jeunesse peuvent être reconnues comme équivalentes à des stages exigés dans le cursus de la formation professionnelle, en particulier dans le domaine de la santé, du social et de l'enseignement.

projet prévoit que les formations suivies par les personnes qui accompagnent les enfants et les jeunes ainsi puissent être reconnues. Les responsabilités et activités d'encadrement le seront également. Ce soutien a pour but de reconnaître et valoriser l'engagement bénévole et l'expérience et les compétences acquises dans ces activités ». A ce titre, une reconnaissance de certaines formations suivies ou de responsabilités remplies dans l'encadrement des jeunes permet de diminuer le nombre de jours requis de pratique ou de stage nécessaire, avant de débiter certaines formations (HES, HEP, école supérieure d'éducateur, CFC socio-éducatifs, etc.). La DGEP, dans le cadre de l'application de la loi vaudoise sur la formation professionnelle, porte également une attention particulière à la reconnaissance de l'engagement bénévole, au travers du déploiement de la reconnaissance des acquis, sur le modèle développé au niveau Suisse (en cours de développement).

Groupe 3-4 - Favoriser les autorisations d'absence pour un engagement bénévole

Différents cas de figure sont possibles, le premier étant un acquis fixé par le droit des obligations suisse, les autres découlant d'initiatives et/ou d'adaptations de cette loi au fonctionnement des collectivités locales.

Au niveau Suisse, depuis 1991, tous les employés et apprentis de moins de 30 ans, qui s'engagent bénévolement en faveur de la jeunesse, ont droit à cinq jours de congé par année. Le **congé jeunesse** est ancré dans le droit des obligations par l'article 329e et est le résultat d'une pétition du Conseil Suisse des activités de jeunesse faite en 1984. Il s'agit d'une étape importante dans l'engagement des organisations de jeunesse pour la reconnaissance du travail bénévole. Dans le Canton de Vaud et dans le cadre de leurs activités, les collaborateurs de l'ACV peuvent solliciter des congés exceptionnels, prévus par les directives LPers. Deux de ces congés correspondent à l'exercice d'une activité bénévole. Il s'agit du congé pour la participation au **Corps suisse d'aide humanitaire**¹⁴ (CSA) et du congé **Jeunesse + Sport**¹⁵.

Les données relatives à ces congés ne sont pas centralisées au SPEV, seule l'autorité d'engagement détient ces informations, il a été difficile d'en obtenir. La plupart des collaborateurs rencontrés, lors de cet état des lieux, n'en ayant pas toujours connaissance.

Dans le cadre des congés CSA, il semblerait que seul le CHUV soit vraiment concerné, le nombre de sollicitations étant toutefois très faible (2 en 2007, 1 en 2008, 6 en 2009), hormis cette année, qui compte déjà plus de 18 demandes (données octobre 2010), pour se rendre principalement en Haïti et au Chili, selon les personnes interrogées.

Dans le cadre des données Jeunesse + Sport, les chiffres suivants sont disponibles :

Demandes	2007	2008	2009	2010
Recensées par le SPEV ¹⁶	12	10		
Au CHUV	12	14	12	12

La DGEO, qui pourrait également être concernée par ce type de congé, ne dispose pas de données consolidées, il semblerait toutefois que de nombreux congé Jeunesse + Sport, de courtes durées, aient été octroyés pour des camps de ski ou pour l'enseignement de l'éducation physique. A noter que les enseignants ont la possibilité de solliciter un **congé sabbatique** destiné à un projet de perfectionnement et/ou de ressourcement personnel. Compte tenu du fait que le salaire est garanti durant le congé, les activités exercées durant cette période ne peuvent l'être qu'à titre bénévole.

Le SEPS est chargé de développer le programme national Jeunesse + Sport pour le Canton de Vaud. Des formations sont proposées dans le cadre de ce programme. Les personnes qui sollicitent un congé Jeunesse + Sport à l'Etat se doivent d'y participer. **1'898 personnes**, issus

¹⁴ Directive LPers 35.6.

¹⁵ Directive LPers 35.4.

¹⁶ Jusqu'en 2008, le SPEV était en charge de recenser le nombre de congé Jeunesse + sport à l'Etat. Les données concernant le Corps suisse d'aide humanitaire devraient normalement également être transmises au SPEV, toutefois celui-ci ne dispose d'aucune donnée.

en majorité du privé, du secteur public (principalement des enseignants) et des jeunes ayant fait valoir leur droit au congé jeunesse, ont suivi cours J+S.

Peu de chiffres sont disponibles dans ce domaine, car ils ne sont pas centralisés, donc pas exploités. On constate toutefois, qu'en dehors du programme national Jeunesse + Sport, **peu de congés sont sollicités pour une activité bénévole**. Au sein de l'Administration cantonale, à l'exception des collaborateurs de la DGEO (congés J+S et congés sabbatiques) et du CHUV (congé pour Corps suisse d'aide humanitaire), rares sont les personnes rencontrées dans le cadre de cet état des lieux qui connaissaient l'existence de ce type de congés, comme sa faible utilisation le démontre.

Groupe 3-5 - Faciliter l'engagement bénévole pour certaines catégories de la population

Cette question relève d'une attente du monde associatif permettant ensuite de valoriser l'expérience acquise dans les activités bénévoles pour la recherche de travail, ou tout simplement pour utiliser des « compétences existantes » qui ne trouvent, à court terme, pas leur place sur le marché du travail. Selon l'OFS (données 2005), 14% des personnes à la recherche d'un emploi et 11% des étrangers en Suisse accomplissent un travail bénévole au sein d'une organisation. L'engagement bénévole peut également être un facteur d'intégration linguistique et culturelle et, parfois, ouvrir les portes du marché du travail.

Trois catégories de population sont principalement concernées, soit les personnes à l'assurance chômage, les bénéficiaires du revenu d'insertion et les ressortissants étrangers. La facilitation de l'engagement pour les jeunes est traitée par le SPJ dans la LSAJ, l'accent étant mis sur la formation et la reconnaissance du travail effectué pour faciliter l'accès aux études.

La participation des chômeurs à des activités bénévoles leur permettrait d'acquérir des compétences mais surtout de réintégrer temporairement, d'une certaine manière, le monde du « travail » et donc de se sentir productif. Si l'utilité et les retombées d'une telle démarche sont indéniables, elle n'est pas sans conséquence pour la notion d'aptitude au placement, puisque les personnes touchant des indemnités chômage ou le revenu d'insertion¹⁷ se doivent d'être « disponibles » pour leur réinsertion dans le monde professionnel.

Pour **les personnes d'origine étrangère** il existe deux cas de figure distincts. Pour les ressortissants de l'UE/AELE, les missions d'une durée inférieure à 12h par semaine ne sont pas considérées comme une activité lucrative¹⁸ et n'ont donc pas l'obligation d'être annoncées aux autorités cantonales. Les ressortissants d'Etats situés en dehors de l'UE/AELE doivent en revanche impérativement demander une autorisation aux autorités cantonales, quelque soit le seuil horaire et même si l'activité est accomplie gratuitement.

Les **personnes à l'assurance chômage** peuvent solliciter de leur conseiller ORP l'accord pour la participation à une activité bénévole (art. 15 LACI, alinéa 4), dans le cadre d'un projet collectif de réinsertion. L'activité bénévole ne peut toutefois pas dépasser une durée de trois semaines, au risque de ce que l'aptitude au placement du demandeur d'emploi soit alors niée, ce qui impliquerait de facto une adaptation ou une suspension des indemnités (la recherche d'emploi primant sur les activités de bénévolat). L'activité bénévole peut toutefois, et en fonction de certaines situations, être renouvelée ou prolongée, avec l'approbation de l'autorité cantonale (B261 de la circulaire relative à l'indemnité du chômage - IC).

En principe, les **personnes au bénéfice du RI** ne sont pas soumises à une obligation d'autorisation délivrée par les autorités cantonales pour les missions bénévoles (hormis pour les personnes au bénéfice du RI suivies par l'ORP, ce dernier appliquant la même norme pour tous

¹⁷ La réinsertion professionnelle des bénéficiaires du RI est réalisée par les conseillers en personnel des ORP.

¹⁸ Art. 6 Ordonnance du 6 octobre 1986 limitant le nombre des étrangers (OLE) : 1 « Est considérée comme activité lucrative toute activité dépendante ou indépendante qui normalement procure un gain, même si elle est (de façon concrète) exercée gratuitement ». La notion d'activité lucrative est définie de façon très large dans l'OLE afin que le plus grand nombre d'étrangers admis tombe sous la disposition relative aux personnes exerçant une activité lucrative.

les demandeurs d'emploi), celles-ci étant considérées comme un facteur d'intégration et de lutte contre l'exclusion. L'activité bénévole ne doit toutefois pas être un obstacle aux différentes démarches et mesures qui pourraient être menées pour que le bénéficiaire puisse recouvrer son autonomie. Si les directives de la CSIAS proposent un supplément d'intégration aux personnes « qui font des efforts particuliers d'intégration sociale et/ou professionnelle »¹⁹, le Canton de Vaud lui n'applique pas ce modèle et octroie l'entier du montant de budget mensuel RI défini (soit 1'100 CHF).

Comme le rappelle le forum bénévolat.ch, il s'agit malgré tout de préciser que « les engagements bénévoles ne sont pas des postes protégés et les organisations qui recourent à des bénévoles n'ont souvent pas les moyens d'effectuer un suivi personnalisé qui tienne compte de circonstances particulières ». Dans ce cadre, le SPAS a sous-traité la mise en œuvre du projet MACIT à l'association AVEC. Il s'agit d'un projet pilote qui a pour objectif de permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale, non suivis par les ORP, de se sentir utiles et de renforcer leur estime de soi et leur confiance en eux en leur donnant la possibilité d'effectuer, sur une base volontaire, une mission au sein d'une association. L'encadrement est assuré par une personne de l'association AVEC.

Groupe 3-6 - Participation ou financement de campagnes d'information et/ou de sensibilisation à l'engagement bénévole

Parmi les actions menées par l'Etat en faveur du bénévolat, il y a également l'information et la sensibilisation du public à l'engagement bénévole. Il peut s'agir de soutien à des campagnes d'ordre général visant à stimuler le public à l'engagement volontaire, ou de campagnes plus ciblées à destination d'un public ciblé déterminé, en fonction d'un domaine d'action particulier. Ces actions visent autant à informer et à inciter des vocations, qu'à reconnaître le travail effectué.

Au niveau cantonal, le CEP propose aux collaborateurs de l'Etat une formation d'une journée pour l'appui à une implication bénévole : « Bénévolat : comment m'engager ? ». Organisé par le SASH, sous-traité à l'ASBV et à la plateforme inter-associative, ce cours prend en charge une quinzaine de personnes et propose un entretien individuel d'approfondissement et d'orientation. Deux sessions ont été organisées en 2010, trois autres sont prévues en 2011 et, en cas de succès, ce cours sera ouvert aux communes (dès 2012). Par ailleurs, l'Etat, en relation avec ses programmes d'action, soutient des campagnes de recrutement de bénévoles ciblées. Ces dernières sont menées par des associations du terrain, par exemple la campagne de recrutement de chauffeurs bénévoles ou celle pour les secteurs d'animation des EMS (en cours de projet).

En Europe et dans le monde, la Journée internationale des volontaires (JIV) a été instituée par les Nations Unies depuis de nombreuses années. Occasion annuelle de « rendre hommage » aux bénévoles du monde entier pour leur contribution à la société, elle est aussi l'occasion d'en faire la promotion, de sensibiliser, d'inciter le public et de mettre en lumière cet engagement volontaire désintéressé et non mercantile.

Les communes suisses se sont également investies dans le soutien au bénévolat. Un prix « Communes bénévoles/ Ville bénévole » a été créé et décerné pour une action communale significative. D'autre part, l'Association des communes suisses organise un séminaire sur le travail et l'engagement des bénévoles dans les communes et les villes de petite et moyenne importance.

Les actions menées pour l'information et/ou la sensibilisation à l'engagement bénévole sont principalement du ressort du terrain. Les institutions reconnaissent néanmoins la valeur du bénévolat en instituant, par exemple une journée annuelle du bénévolat (JIV) fixée au 5 décembre.

¹⁹ De fait, le budget initial de ~1'100 CHF a été réduit à 960 CHF pour l'octroi du reste en supplément d'intégration ou d'incitation (entre 100 et 300 CHF).

CONSTATS groupe 3

- **Les plateformes d'informations et d'échange pour les bénévoles qui souhaitent s'engager existent principalement par domaine** (social, culturel, sportif) ou directement auprès des grands organismes. Même si l'ASBV a pour ambition la couverture de l'ensemble des domaines (entrée « bénévoles »), force est de constater que sa couverture, de par son subventionnement, reste pour l'instant cantonnée principalement aux domaines du maintien à domicile, des transports, ainsi que de l'appui, l'animation ou de l'intégration sociale (propositions « d'actions bénévoles »).
- **Certains secteurs ont plus de facilité à recruter des bénévoles** (manifestations sportives, culturelles, domaine de l'environnement, action sociale), par opposition d'autres domaines comme le maintien à domicile ou l'hébergement en institution.
- **En termes d'instrument de reconnaissances des acquis, des outils, développés au niveau suisse, existent** (dossier bénévolat). Ils sont toutefois peu utilisés, la plupart des associations délivrant leurs propres attestations.
- **Les autorisations d'absence** pour un engagement bénévole sont principalement destinées aux jeunes et plus particulièrement dans le domaine du sport. De manière générale, force est de constater qu'elles **sont peu utilisées**. A noter que les données ne sont ni centralisées ni consolidées (pour le congé jeunesse ou pour les congés des collaborateurs à l'Etat).
- **Les facilitations pour certaines catégories de personnes** (chômeurs et bénéficiaires de l'aide sociale) **sont actuellement peu développées** par l'Etat.
- Au niveau cantonal, il n'y a pas de soutien « général » de l'ACV aux campagnes de sensibilisation à l'engagement bénévole, hormis pour ses propres collaborateurs (cours CEP) ou, dans le cadre de programmes d'action sectoriels (aide et soutien à domicile). **Les actions menées pour l'information et/ou la sensibilisation à l'engagement bénévole sont principalement du ressort des associations impliquées.**

La consultation des partenaires de terrain par l'Etat

Les milieux associatifs et bénévoles sont des partenaires importants, ils sont intégrés et participent aux réflexions menées par les collectivités publiques.

L'apport du terrain permet notamment de soutenir l'exécutif dans son travail en traitant diverses problématiques et en faisant des propositions (groupes de travail, de réflexion, commissions consultatives, etc.), mais également de garantir l'expression d'un large spectre d'opinions afin de faire remonter l'information pour assurer l'adhésion au projet. En effet, la participation et l'implication des milieux associatifs et bénévoles aux réflexions menées par l'Etat renforce, dans bien des cas, l'acceptation des propositions émises.

En définitive et dans ce domaine, l'interaction entre l'Etat et le terrain est plutôt fréquente. En effet, on constate :

- **une collaboration en amont avec des associations faïtières lors de l'élaboration d'avant-projets de loi** et plus particulièrement dans le domaine des groupes de bénévoles, par exemple...

Le SERAC a sollicité parmi ses partenaires associatifs la Société cantonale des chanteurs vaudois (SCCV) et la Société cantonale des musiques vaudoises (SCMV) dans le cadre de la future loi sur les écoles de musique. Le SAGR a quant à lui consulté notamment l'Association des Paysannes Vaudoises (APV), l'Association vaudoise de tourisme pédestre (AVTP), la Fédération Pays de Vaud, Pays de Terroir (FPVPT), la Société vaudoise d'économie alpestre (SVEA) ou encore Prométerre en tant qu'association faïtière des métiers de la terre lors de la mise en consultation du projet de loi sur l'agriculture. Le SESAF a aussi développé une collaboration étroite avec les partenaires du terrain, représentant les intérêts des enfants. Ces associations de parents, composées en majorité de bénévoles (Insieme, Autisme Suisse Romande ou encore l'association Cerebral) sont reconnues comme des interlocuteurs importants pour les services. Ces associations sont consultées lors d'une révision de loi ou sur des problématiques spécifiques.

- **l'intégration des milieux associatifs dans la définition des politiques et stratégies à mettre en œuvre**, par exemple ...

La Commission de jeunes du Canton de Vaud, nouvellement constituée, permet d'intégrer les jeunes (de 14 à 18 ans) aux processus d'élaboration des politiques publiques, et leur offre également la possibilité de développer des compétences, ainsi qu'une expérience de participation citoyenne.

Dans ce domaine, l'Université de Lausanne est un exemple de référence. A l'UniL, sont intégrés à l'organisation tant les conseils de facultés, les organisations faïtières (FAE et ACIDUL) que les petites associations au travers des commissions consultatives. L'Université reconnaît 13 commissions consultatives (recherche scientifique, enseignement, valorisation de l'enseignement et la recherche, culturelle, sociale, égalité des chances, Anthropos, sports universitaires, communication, restauration, etc.) composées de représentants des groupes concernés. La FAE et ACIDUL, en tant qu'organisations faïtières, sont systématiquement consultées comme représentantes des intérêts de leur groupe dans chaque commission. Les commissions peuvent également proposer des stratégies d'intervention ou d'action à la direction ou se constituer en groupes de travail pour mener des réflexions et proposer des programmes d'actions. Ainsi, les milieux associatifs participent directement à la politique cantonale en tant que force de proposition.

Dans le domaine des migrations et de l'intégration, un cas de figure similaire existe. Il s'agit de la Chambre cantonale consultative des immigrés, qui regroupe des représentants des autorités, des associations du terrain (active dans l'intégration, défense des droits des immigrés) et les associations de populations étrangères. Elle participe à la politique cantonale en la matière (avant-projet de loi, rapports au Conseil d'Etat, organise les assises de l'immigration, etc.). En matière d'intégration des populations étrangères, la politique cantonale compte sur la participation des communes et à ce titre encourage la constitution des commissions consultatives Suisses-Etrangers/Immigrés au niveau communal. Le Canton compte près d'une vingtaine de commissions qui constituent autant de lieux

d'échange, de dialogue et d'information entre les personnes étrangères, suisses et les autorités. Les commissions communales sont représentées au niveau cantonal dans la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) qui comporte des représentants étrangers. La CCCI a un rôle de coordination des commissions consultatives locales, notamment dans le domaine de l'accueil des personnes nouvellement arrivées.

- **une consultation des associations de professionnels ou de bénévoles en tant qu'acteurs politiques** dans le cadre des différents projets que l'Etat souhaite mener afin d'éviter et/ou de limiter des recours potentiels.

Le Canton doit en effet compter sur les différentes forces en présence et les milieux associatifs jouent souvent le rôle de force d'opposition aux projets, au changement, etc. Par exemple dans le cadre du SESA, lors de projets relatifs aux cours d'eau, le WWF ou Pro Natura sont consultés ou encore les associations de défense des cours d'eau comme l'association de la Venoge vivante, etc.

Le SASH, à l'occasion de ses 25 ans d'existence, organise quatre forums ouverts à la population et aux partenaires associatifs dans le cadre de la problématique de la vieillesse.

En règle générale, les principaux acteurs du terrain sont consultés et intégrés aux débats et aux processus législatifs des pouvoirs publics. La participation des associations dépend bien évidemment de leur implication dans les différentes politiques, ainsi que de leur activité sur le

Annexe : Quelques grandes associations soutenues par l'Etat, actives dans le domaine social et caritatif

2009	Pro Senectute Vaud	Croix-Rouge vaudoise	Caritas Vaud (2008)	Appartenances Vaud (2009)
Financement Confédération Canton Communes Bénéficiaires/ produits de prestations Dons et autres soutiens privés	~40% ~9% ~8% ~17% ~26% (fondation Inverni-Desarzens, loterie romande, dons)	données non disponibles dans le rapport d'activité	~4% ~23% ~12% ~32% ~29%	~3% ~14% ~23% ~55% ~5% (dès 2010 ↗ à 30% de la part cantonale car reprise de la subvention communale dans la facture sociale)
Domaines	Action sociale, maintien à domicile et transport ➔ personnes âgées	Promenades, visites à domicile, transports ➔ personnes âgées, parents, enfants, malades, isolés, etc.	Action sociale, soins palliatifs, CASI, cours de français, appui impôt, etc. ➔ personnes âgées, parents, enfants, malades, isolés, migrants, etc.	Consultation psychothérapeutique, espaces sociaux, interprétariat communautaire, formation, projet migrAction, etc. ➔ principalement les migrants, requérants d'asile, réfugiés, travailleurs immigrés, etc.
Soutien du canton	Il existe un soutien pour le service social, ainsi qu'un soutien pour l'animation (155'000 CHF en 2010, et 615'000 CHF prévu en 2011).	Soutien spécifique du SASH à 2 projets portés par des bénévoles : - service de présence (83'000 CHF) - transports médicalisés 125'700 CHF)	Soutien du SPAS à l'action spécifique « tout compte fait » (80'700 CHF) et pour des prestations professionnelles spécifiques LASV (CASI, GBS, etc.) Soutien du BCI pour les cours de français (116'005 CHF) Soutien du SSP pour les groupes de bénévoles soins palliatifs (80'000 CHF) Soutien indirect du SECRI (par la Fedec), 10% de la subvention redistribuée (795'000 CHF)	Soutien du DSAS (1'880'400 CHF en 2010 pour déficit prévisionnel des prestations selon décision du Conseil Politique Social) Soutien du BCI (SPOP) pour Espace Femme Riviera (90'000 CHF) et pour Lausanne et environ (30'000 CHF) Le financement de la CPM va aussi changer en 2010 ? 2011 ? (SSP et du Département de psychiatrie du CHUV)
	Soutien à la plateforme inter-associative (40'000 CHF = 86% du budget)			
Bénévolat	Action sociale (229 bénévoles et 25'915 heures) Maintien à domicile (249 bénévoles et 5'796 heures) Transports (37 bénévoles et 226 heures)			Principalement pour espaces sociaux : - Centre femmes Lsne (32 bénévoles et 1'848h) - Espace Mozaïk Lsne (51 bénévoles et 1'939h) - Espace femmes Riviera-Vevey (36 bénévoles, 1'362h) 3 bénévoles pour l'animation du CPM Yverdon
Au total...	446 bénévoles et ~32'000 heures	~700 bénévoles	~400 bénévoles	~120 bénévoles
	une base de données pour l'ensemble des informations ayant trait aux collaborateurs bénévoles	Secteur social et bénévolat sur le site de Lausanne principalement. Uniformisation des procédures administratives et priorités sur l'encadrement, l'orientation et conseils ponctuels et promotion du	Secteur bénévolat (certification eduQua)	

		bénévolat (pour recrutement)		
2009	Pro Senectute Vaud	Croix-Rouge vaudoise	Caritas Vaud (2008)	Appartenances Vaud (2009)
Formation	Plateforme inter-associative pour la formation de base et continue de leurs environ 1'200 bénévoles. Un logiciel commun aux trois a été conçu pour gérer l'ensemble de ces formations. (Une partie de la formation de l'ASBV est sous-traitée à la plateforme inter-associative.)			
			Plateforme Yverdon-Intégration pour les cours de français à destination de la population migrante Et formation du groupe de bénévoles dans le domaine des soins palliatifs dans le cadre du programme cantonal	

A noter également toutes les institutions dans le domaine du handicap, les EMS, ainsi que les 19 Fondations soutenues par l'Etat, dont certaines collaborent activement avec des bénévoles (la Cassagne, le centre pédagogique pour handicapés de la vue, l'institution Lavigny, la Fondation Renée Delafontaine, le Foyer école pour enfants atteints d'autisme ou encore l'école Auguste Buchet).